

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION



FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

ANNUEL RÈGLEMENTS
2016/2017

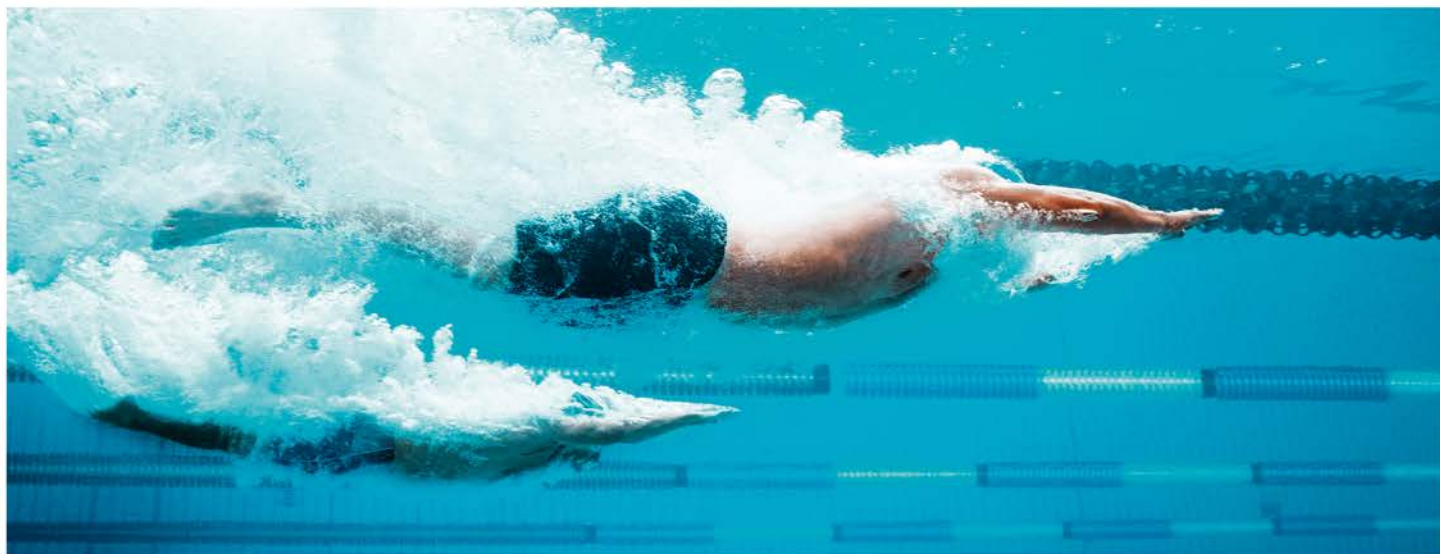
www.ffnatation.fr





Partenaire de la Fédération Française de Natation.

Qu'un courant favorable vous mène à la victoire.



EDF 552 081 317 RCS Paris, 75008 Paris.

Derrière l'Équipe de France de Natation, l'énergie d'EDF éclaire nos champions vers Rio.

 @sportedf #éclaironslanatation



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

“Je suis un nageur citoyen”

On ne peut plus, en 2016, pratiquer notre sport comme en 2015. Malgré l'universalisme déclaré des Jeux Olympiques, cette courte trêve olympique n'effacera pas la violence du choc sombre qui voit notre société ébranlée.

Nous regrouper autour des valeurs d'engagement, de partage, de discipline, de patience, d'humilité, de courage, de lucidité qui bâtissent notre identité commune et dans lesquelles nous nous reconnaissons, organiser notre sport autour de celles-ci, c'est toute l'ambition de notre programme sportif 2017-2020.

Nous avons pensé notre programme comme un guide, une proposition, un chemin qui s'ouvre à vous. Il aura le sens et la couleur que chacun voudra bien lui donner : performant, plaisant, éducatif, progressif, pertinent, excellent, laborieux ou victorieux... Peu importe... Vous en ferez ce qu'il paraîtra le plus adapté au parcours de chacun.

Nous l'avons voulu équilibré, laissant la place à chacun de vous : athlètes, entraîneurs, dirigeants, officiels, juges, arbitres, parents de porter le message qui lui convient le mieux, celui qui fera écho à votre propre vision d'un monde éclairé.

Un message qui remet les valeurs de notre sport au cœur de l'innocence morale de nos enfants, en proposant un programme qui est plus que de la natation, plus que du water-polo, plus que de la natation synchronisée ou du plongeon : une aventure humaine, une aventure intérieure qui leur permettra de grandir enrichis de la connaissance d'eux-mêmes et du monde si complexe qui les entoure.

A chacun son rythme, à chacun son olympe, nous construisons ensemble un programme sportif qui pourrait sembler paradoxal, un programme qui offrira à la France des sportifs de haut niveau aguerris et prêts aux joutes olympiques de Tokyo 2020 voire celles de Paris 2024 ; mais aussi, et surtout, des femmes et des hommes libres, égaux et fraternels, qui nous permettent de croire encore que nager peut changer le monde et répondre enfin à la question :

“- Qui suis-je ?

- Je suis un nageur citoyen.”



Jacques Favre
Directeur Technique National



NATATION SYNCHRONISÉE

SOMMAIRE

Avant-propos	181
Les différents programmes	
Schéma général.....	182
Le parcours sportif	184
Les équivalences	185
Le Synchronat	
Présentation.....	186
Les épreuves	186
Les caractéristiques	187
Engagements.....	188
Organisation territoriale	188
Calendrier des épreuves.....	188
Notation et classement	188
Les compétitions	
Dispositif	189
Les catégories d'âge.....	189
Le surclassement.....	189
La réglementation des épreuves	189
Les officiels	189
Les résultats	190
Participation des étrangers	190
Participation masculine.....	190
Principes	190
Dispositif DOM-TOM.....	191
Les différentes compétitions	191
Les autres compétitions.....	192
Quotas de places et points d'accès	
Championnats de France Hiver	193
Championnats de France Eté	194
Récapitulatifs	196

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Fiches compétitions hiver

Fiche n° 1 : Journées d'Automne.....	198
Fiche n° 2 : Phase Qualificative Championnats de France d'hiver Jeune, Junior et Senior.....	199
Fiche n° 3 : Championnat de France d'hiver Jeune.....	200
Fiche n° 4 : Championnat de France d'hiver Junior.....	201
Fiche n° 5 : Championnat de France d'hiver Senior.....	202

Fiches compétitions été

Fiche n° 6 : Challenge régional et interrégional.....	203
Fiche n° 7 : Championnats régionaux Avenirs.....	204
Fiche n° 8 : Championnats régionaux Jeunes.....	205
Fiche n° 9 : Championnats régionaux Juniors.....	206
Fiche n° 10 : Championnats régionaux Toutes Catégories.....	207
Fiche n° 11 : Championnats interrégionaux National 3 Avenirs.....	208
Fiche n° 12 : Championnats interrégionaux National 3 Jeunes.....	209
Fiche n° 13 : Championnats interrégionaux National 3 Juniors.....	210
Fiche n° 14 : Championnats interrégionaux National 3 Séniors-Toutes Catégories.....	211
Fiche n° 15 : Championnat de France d'été National 2 Jeune.....	212
Fiche n° 16 : Championnat de France d'été National 2 Junior.....	213
Fiche n° 17 : Championnat de France d'été Nationale 1 Élite Jeune.....	214
Fiche n° 18 : Championnat de France d'été Nationale 1 Élite Junior.....	215
Fiche n° 19 : Championnat de France d'été Senior -Toutes Catégories.....	216
Fiche n° 20 : Finale Avenirs et Jeunes.....	218

Procédures d'engagements dans les différentes compétitions.....	219
--	------------

Calendrier des compétitions 2016-2017.....	220
---	------------

Classement des clubs.....	221
----------------------------------	------------

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

AVANT-PROPOS

Chèr(e)s Ami(e)s,

Les Règlements votés en 2014 restent d'actualité.

Des réajustements annuels se font après analyses des compétitions nationales de la saison passée.

Cette année, l'accent se poursuit sur le développement des plus jeunes sur leurs aptitudes physiques chorégraphiques et acrobatiques.

Les jeunes Garçons et les Messieurs sont accueillis sur la totalité des épreuves. C'est une option qui, dès cette année, permettra une ouverture plus grande dans la pratique de notre discipline.

Pour éviter la lourdeur de l'écriture dans ces règlements, nous garderons le terme "nageuses" mais cela signifie "nageuses et nageurs". Dans le but d'harmoniser les termes des catégories d'âges entre les différentes disciplines de la fédération, le terme "Avenir" remplace "Benjamine" et le terme "Jeune" remplace "Espoir".

Les précisions sur les classements et podiums pour le Challenge permettront aux nageuses non qualifiées en N3 et N2 de s'exprimer jusqu'à la fin de la saison.

Le règlement permet à tous les pratiquants de s'épanouir selon leurs envies et possibilités au niveau de pratique approprié. Merci de respecter ces règlements avec l'application de la circulaire des Officiels.

Bonne saison 2016/2017 pour Toutes et Tous !

Marie-Claude BESANÇON
Présidente de la commission fédérale

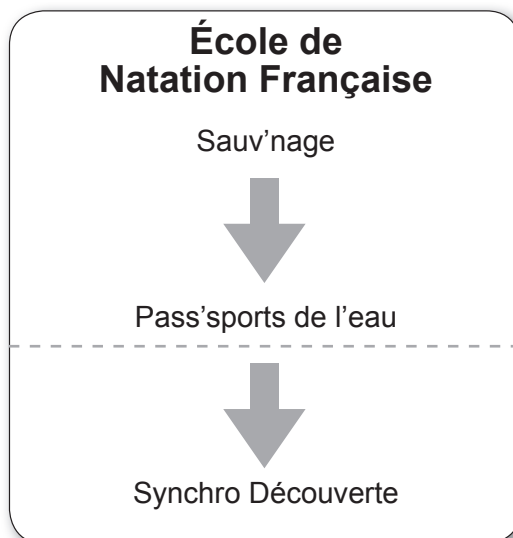
Sylvie NEUVILLE
Directrice de la discipline

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

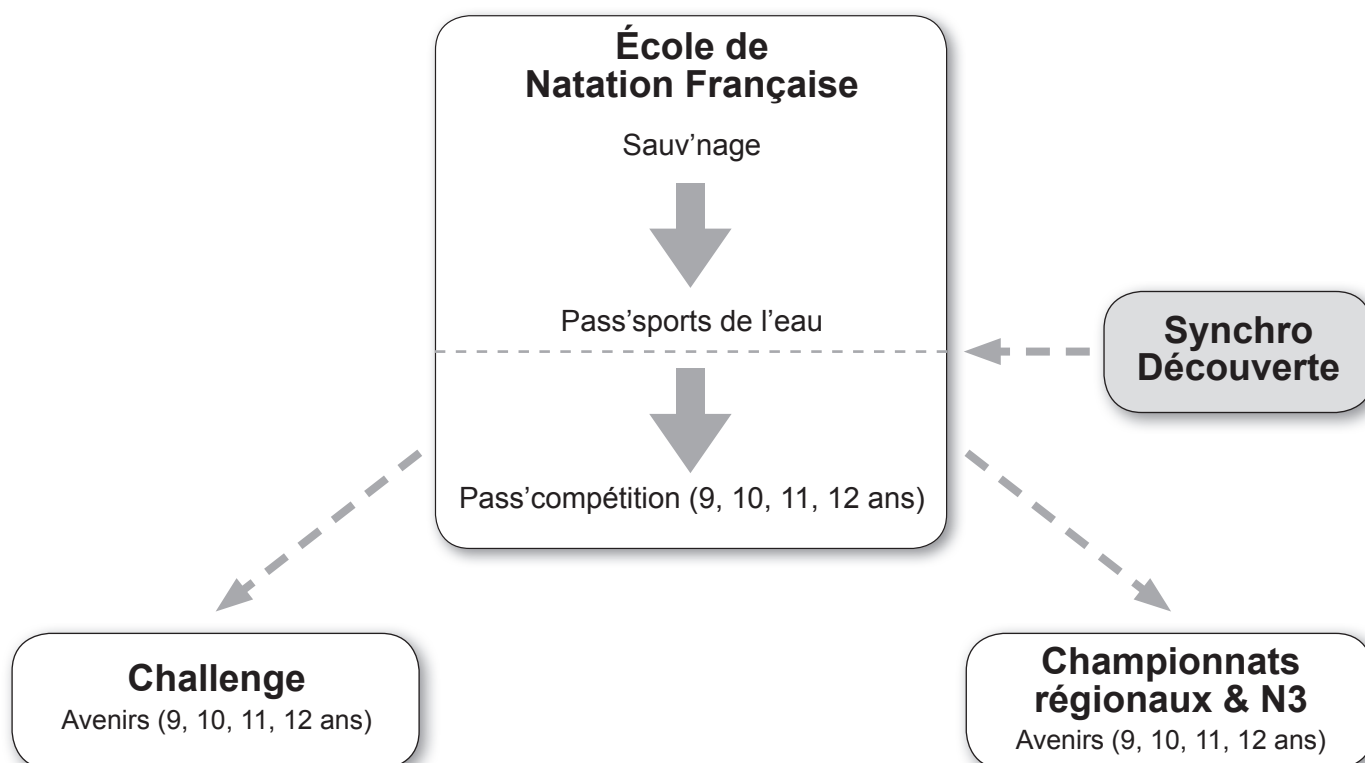
LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES

Schéma général

JE SUIS NÉ(E) EN 2009 ET APRÈS

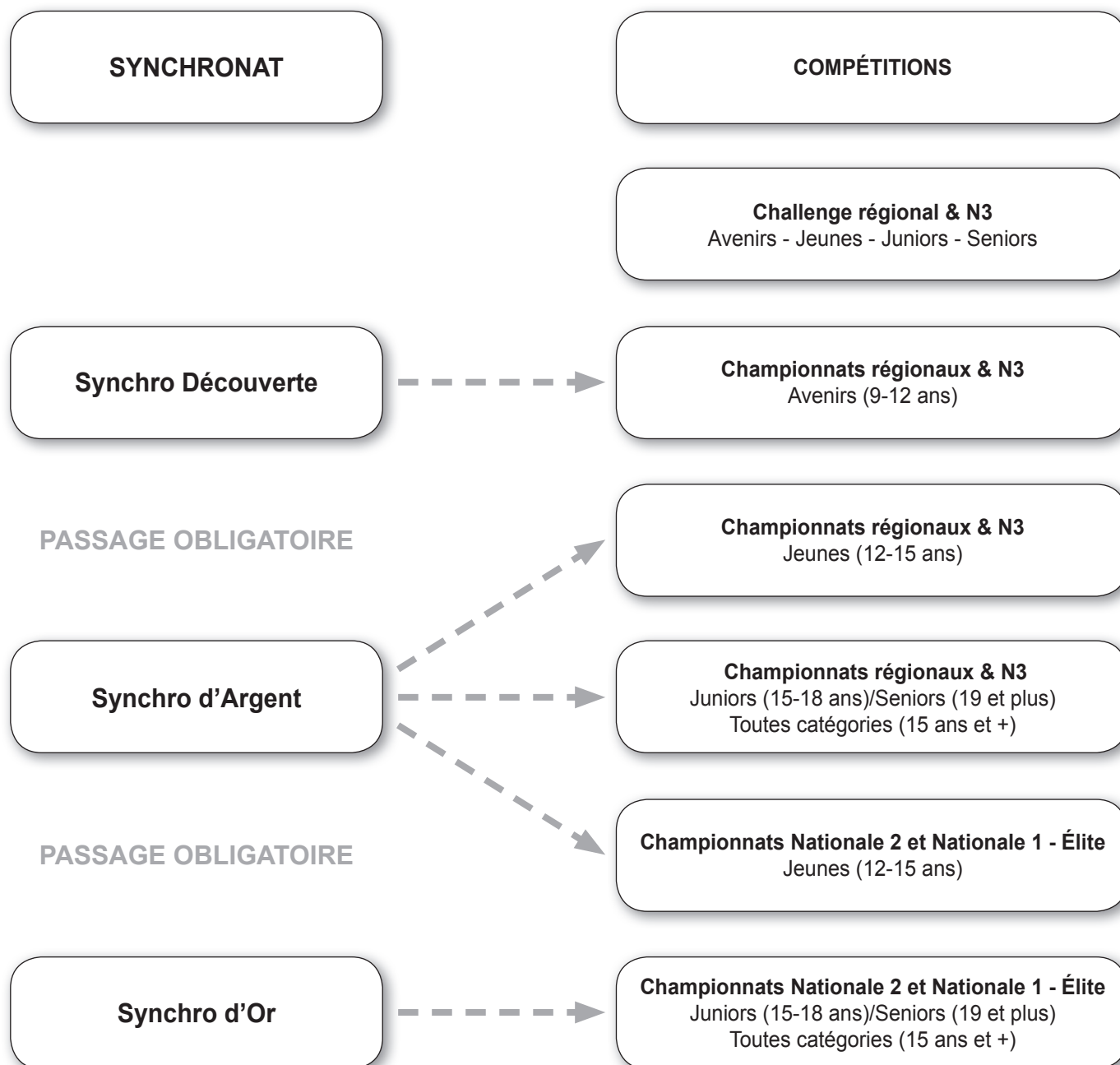


JE SUIS NÉ(E) EN 2009 ET AVANT



RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

JE SUIS NÉ(E) EN 2004 ET AVANT



RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Le parcours sportif

J'AI 9, 10, 11 OU 12 ANS • JE SUIS AVENIR	
<p>Je suis né(é) en 2008, 2007, 2006 ou 2005</p>	<p style="text-align: center;">Je peux nager</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ENF qui est obligatoire si j'ai moins de 12 ans (2004 et après) • Le niveau Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte et si j'ai moins de 12 ans sous condition d'avoir l'ENF • Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Le Challenge régional et N3 et si j'ai moins de 12 ans sous condition d'avoir l'ENF • Les championnats régionaux Avenirs sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte • Les championnats interrégionaux N3 Avenirs sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte • La Finale Avenirs et Jeunes si j'ai 10, 11 et 12 ans

J'AI 12, 13, 14 OU 15 ANS • JE SUIS JEUNE	
<p>Je suis né(e) en 2005, 2004, 2003 ou 2002</p>	<p style="text-align: center;">Je peux nager</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le niveau Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Le Challenge régional et N3 • Les championnats régionaux Jeunes sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats interrégionaux N3 Jeunes sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats N2 Jeunes sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats N1-Élite Jeunes sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • La Finale Avenirs et Jeunes si j'ai 13 ans

J'AI 15, 16, 17 OU 18 ANS • JE SUIS JUNIOR	
<p>Je suis né(e) en 2002, 2001, 2000 ou 1999</p>	<p style="text-align: center;">Je peux nager</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le niveau Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Le Challenge régional et N3 • Les championnats régionaux Juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats interrégionaux N3 Juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats N2 Juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or • Les championnats N1-Élite Juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or • Les championnats régionaux Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats interrégionaux N3 Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats nationaux Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or • Les championnats régionaux toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats interrégionaux N3 toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats N2 toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or • Les championnats N1-Élite toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

J'AI 19 ANS ET PLUS • JE SUIS SENIOR	
Je suis né(e) en 1998 et avant	<p style="text-align: center;">Je peux nager</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le niveau Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Le Challenge régional et N3 • Les championnats régionaux Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats interrégionaux N3 Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats nationaux Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or • Les championnats régionaux toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats interrégionaux N3 toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats N2 toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or • Les championnats N1-Élite toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or

Années d'âge	Saison 2016-2017	Synchronat	Challenge Régional et N3	Régionaux N3 Avenirs	Régionaux N3, N2 N1-Élite Jeunes	Régionaux N3, N2 N1-Élite Juniors Jeunes	Régionaux N3, N2 N1-Élite Seniors	Régionaux N3, N2 N1-Élite toutes catégories	Finale Avenirs et Jeunes
11 ans et -	2006 à 2008	X	X	X					2006 à 2007
12 ans	2005	X	X	X	X				X
13 ans	2004	X	X		X				X
14 ans	2003	X	X		X				
15 ans	2002	X	X		X	X	X	X	
16 ans	2001	X	X			X	X	X	
17 ans	2000	X	X			X	X	X	
18 ans	1999	X	X			X	X	X	
19 ans et +	1998 et avant	X	X				X	X	

Les équivalences

Le Pass'compétition est le parcours propulsion Ballet du Synchro Découverte.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

LE SYNCHRONAT

Présentation

Le Synchronat se poursuit pendant toute la carrière de la nageuse. Ce programme permet d'acquérir les bases et les niveaux requis pour les compétitions en natation Synchronisée sans qu'il y ait forcément d'objectif de compétition dans le programme lui-même.

Toutes les épreuves sont acquises de façon définitive.

Le Synchronat comprend trois niveaux obligatoires :

- Synchro Découverte qui est un niveau de sensibilisation et d'encouragement à la poursuite de l'activité,
- Synchro d'Argent,
- Synchro d'Or.

**Les nageuses peuvent se présenter au Synchro Découverte après validation du pass'sport de l'eau
OU
avant, pendant ou après le Pass'compétition**

Toute nageuse qui souhaite obtenir le niveau Synchro d'Or devra, au préalable, obtenir les niveaux sous-jacents, à savoir les niveaux Synchro Découverte et Synchro d'Argent.

Les épreuves

Chaque niveau comprend 3 types d'épreuves :

- Parcours à sec,
- Propulsion (technique et ballet),
- Technique.

Le détail de chacune des épreuves est proposé dans les fiches "épreuves" diffusées aux comités régionaux en début de saison.

Épreuve n° 1 - Parcours à sec

Un parcours à sec est proposé à chaque niveau contenant des éléments incontournables liés aux objectifs visés en fin de Synchronat.

Épreuve n° 2 - Propulsion

Cette épreuve se présente sous deux formes : propulsion "technique" et/ou propulsion "ballet".

Si un tirage au sort est nécessaire, il se fera quinze jours au plus tôt avant le début de la compétition.

IMPORTANT : Le parcours propulsion ballet du Synchro Découverte est le Pass'compétition. Toutes les nageuses titulaires du Pass'compétition seront, de droit, titulaires du parcours propulsion ballet du Synchro Découverte et n'auront pas à le repasser.

La nageuse passe soit le Pass'compétition, soit le parcours propulsion ballet pour valider définitivement son épreuve propulsion ballet Synchro Découverte.

L'évaluation de cette épreuve est identique au Pass'compétition (2 évaluateurs ENF3 minimum).

Épreuve n° 3 - Technique

Cette épreuve est composée de mouvements de base et de figures en rapport avec le niveau de compétition correspondant.

Le tirage au sort se fera 18 à 72 heures avant le début de la compétition.

IMPORTANT : Pour le niveau Synchro d'Argent deux épreuves seront proposées, la nageuse ne devra en valider qu'une seule pour valider son épreuve "technique" niveau Synchro d'Argent. Suivant son âge et niveau de pratique, elle aura à valider :

- soit, une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Jeune pour les nageuses nées en 2002 et après ;
- soit, une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Junior pour les nageuses nées en 2002 et avant. i _

La validation de l'épreuve est définitive et la nageuse ayant validé la technique en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Jeune ne devra pas repasser la technique en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Junior.

À l'issue de la validation de ces trois épreuves individuelles, la nageuse aura obtenu le niveau du **Synchronat correspondant et pourra alors s'engager dans les épreuves individuelles du niveau supérieur.**

Les caractéristiques

Validation des épreuves

En cas d'arrêt de pratique, la nageuse gardera le bénéfice des épreuves déjà validées.

L'équivalence pour le niveau Synchro Découverte peut être effectuée et validée par deux officiels A de Natation Synchronisée minimum de clubs différents, désignés par le responsable des officiels synchro en accord avec le président de la commission régionale synchro. L'équivalence pour les niveaux Synchro d'Argent et Synchro d'Or peut être effectuée et validée, **sur proposition de la DTN**, par deux officiels A de Natation Synchronisée minimum de clubs différents, désignés par le responsable des officiels synchro en accord avec le président de la commission régionale synchro.

Intégration aux différentes compétitions et poursuite de la formation de la nageuse dans le Synchronat

Une nageuse ayant validé toutes les épreuves d'un niveau pourra intégrer la compétition de référence et pourra également poursuivre sa progression à un niveau supérieur au cours de la saison.

Mesures d'adaptation réglementaire

Toutes les nageuses ayant obtenu une épreuve dans un niveau donné gardent le bénéfice de cette épreuve.

L'obtention du niveau "Synchro d'Argent" est obligatoire pour participer aux compétitions Jeunes. Les nageuses Jeunes ayant déjà validé certaines épreuves du niveau Formation peuvent passer les épreuves manquantes soit en Synchro d'Argent, soit en Synchro d'Or. Les épreuves déjà validées en Synchro d'Or (niveau Formation), seront, de droit, validées en Synchro d'Argent, sans avoir à les repasser.

L'obtention du niveau "Synchro d'Or" est obligatoire pour toutes les nageuses souhaitant participer aux championnats de France N2 et N1-Élite Juniors, Seniors et toutes catégories.

Accès aux différents niveaux et compétitions

RAPPEL ENF : Toutes les nageuses nées de 2004 et après doivent être titulaires de l'ensemble des tests de l'ENF pour participer aux diverses compétitions du programme (Challenge compris).

Pour les 2004 et après

La validation du "Pass'compétition" donne accès aux :

- Niveau Synchro Découverte.
- Compétitions challenge Avenirs (régionaux et N3).

La validation du "Pass'compétition" avec la validation du niveau Synchro Découverte donne accès aux :

- Niveau Synchro d'Argent.
- Compétitions régionales et N3 de la catégorie Avenirs.

RAPPEL - Le Pass'compétition peut être validé avant, pendant ou après le niveau Synchro Découverte.

Engagements

Conditions générales

Les engagements se feront selon les conditions prévues par les comités organisateurs. Le Synchronat est créé dans ExtraNat par le comité organisateur ou par un responsable synchro désigné par celui-ci. L'organisateur pourra alors importer les engagements dans Narval. Le comité organisateur de la compétition vérifie l'exactitude des engagements.

Engagement dans les différents niveaux

L'engagement au Synchro Découverte peut se faire juste après le Pass'sport de l'eau. L'engagement au Synchro Découverte peut se faire avant, pendant ou après le Pass'compétition

L'engagement dans les différentes épreuves d'un niveau se fait au cours de la saison dans un ordre indifférent. Une nageuse peut s'engager plusieurs fois sur la même épreuve au cours de la saison.

L'engagement au niveau supérieur n'est possible que lorsque le niveau inférieur est acquis dans son ensemble.

Le passage pourra ou ne pourra pas se faire au cours d'une même session. La décision reste à l'initiative de la région. L'engagement dans un niveau de compétition donné rend obligatoire l'obtention de toutes les épreuves du niveau de Synchronat requis. Un club peut ainsi engager ses nageuses, ayant validé la totalité des épreuves requises, à un niveau de compétition donné au cours de la saison.

L'accès aux différentes compétitions peut se faire à n'importe quel moment de la saison à partir du moment où les engagements ExtraNat ne sont pas clos. L'engagement dans certaines épreuves libres implique aussi obligatoirement l'engagement en figures imposées sur ExtraNat.

Organisation territoriale

Différents niveaux d'organisation sont possibles :

- départemental
- régional
- interrégional

Cependant, pour le niveau Synchro d'Or, l'échelon régional au minimum est demandé.

NB : Spécificité des DOM-TOM

Chaque comité régional peut organiser les compétitions du Synchronat. Ils peuvent également se rattacher à l'interrégion Île-de-France pour les compétitions interrégionales.

Calendrier des épreuves

Le calendrier des épreuves sera déterminé par les comités organisateurs.

Notation et classement

Se référer aux fiches du Synchronat.

Saisie et transmission des résultats

Les comités régionaux transmettront à la FFN, la liste nominative des nageuses ayant validé les programmes Synchro d'Argent et Synchro d'Or au fur et à mesure des validations puisque l'engagement en compétition est possible dès que la nageuse valide le niveau requis.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

LES COMPÉTITIONS

Dispositif

Toute modification du règlement FINA intervenant en cours de saison sportive pourra être appliquée au règlement FFN, si elle intervient avant le 31 décembre de la saison en cours.

Conditions d'engagement aux épreuves

- Nul ne peut officier ou pratiquer dans un club FFN sans être licencié.
- Pour participer aux compétitions, les licences doivent être oblitérées.
- Une ou des nageuses peut(vent) être positionnée(s), de manière exceptionnelle, sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale sur des compétitions données.

Le récapitulatif des engagements est à transmettre par mail au comité régional d'appartenance pour validation et vérification des conditions d'accès aux compétitions pour chaque nageuse.

Cette vérification devra être transmise par mail à la Fédération pour enregistrement définitif des engagements.

Les catégories d'âge

Les catégories d'âges et règles communes d'accès aux différentes épreuves des programmes FFN.

Les catégories d'âge sont ainsi définies

- Avenirs : 9-12 ans (2008, 2007, 2006 et 2005).

Une nageuse née en 2008 déjà titulaire du Pass'compétition intégrera la catégorie Avenirs, à condition d'avoir son Synchro Découverte.

- Jeunes : 12-15 ans (2005, 2004, 2003, 2002), catégorie spécifique au programme FFN.
- Juniors : 15-18 ans (2002, 2001, 2000, 1999).
- Seniors : 19 ans et plus (1998 et avant).
- Toutes catégories : 15 ans et plus (2002 et avant).

Le surclassement

Les nageuses âgées de 12 ans (2005) considérées comme "Avenirs" et "Jeunes" et les nageuses âgées de 15 ans (2002) considérées comme "Jeunes" et "Juniors" peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Pour les compétitions Seniors-toutes catégories, les nageuses Juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné), même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition, que, **la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair** de nageuses nageant le ballet soient des nageuses Seniors (19 ans et plus). Ces ballets ne pourront pas participer si le nombre de nageuses Seniors titulaires n'est pas respecté.

Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses Juniors.

Les nageuses Juniors de 15, 16, 17 et 18 ans ne peuvent pas participer en solo technique et/ou libre Seniors.

La réglementation des épreuves

Sauf spécification contraire figurant dans le présent document, la réglementation FINA s'applique aux épreuves.

Les officiels

La composition des jurys sera conforme à la circulaire des officiels de Natation Synchronisée.

Les personnes convoquées par la FFN quelle que soit leur mission ne représentent pas leur club.

Pour les compétitions FFN comportant des figures imposées, les clubs engageant **dix nageuses** au moins devront engager un officiel A (à jour de son recyclage) ou A examen (titulaire de l'écrit depuis moins de deux ans). Cet officiel devra être engagé sur ExtraNat. Dans le cas contraire, une pénalité financière à régler au plus tard au début de la compétition sera appliquée (voir Règlements financiers).

Outre cette clause, tout club participant en épreuve collective doit engager via ExtraNat une personne licenciée afin d'aider sur différentes missions proposées par le Juge-Arbitre de la compétition.

Un jury d'appel sera constitué pour chaque compétition régionale, interrégionale, nationale.

Lors des compétitions nationales, le délégué du président de la FFN désigne le jury d'appel en conformité avec le règlement intérieur de la FFN et en assure la présidence.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Les résultats

Si un ballet n'est pas en mesure de nager la finale avec son effectif minimum pour raison médicale, il ne nagera pas la finale et donc ne sera pas classé dans celle-ci. Cependant, il sera le premier ballet classé après les finalistes.

Les résultats sont vérifiés par le juge-arbitre et diffusés après validation. À l'issue des compétitions nationales, les résultats seront accessibles sur le site internet FFN.

Les résultats des autres compétitions seront envoyés au siège de la Fédération Française de Natation par les comités régionaux concernés dans les 24 heures suivant la compétition.

Participation des étrangers

La participation des étrangers se fait avec l'accord de la FFN et l'autorisation de la fédération étrangère d'appartenance.

Elle fait l'objet d'une réglementation particulière en accord avec la réglementation FINA SS 6.1.2/SS 6.1.3.

Une présentation des passeports des nageuses sera demandée à la réunion technique.

En cas de participation de nations ou clubs étrangers

Si plus de trois ballets de nations étrangères différentes sont présents en finale, un podium international pourra être organisé. Dans le cas contraire et sous condition d'être classés dans les trois premiers, ils seront intégrés au podium national et recevront une récompense.

Les Championnats d'été N1-Élite sont ouverts aux nations ou clubs étrangers dans la limite de :

- en catégorie Jeunes et Juniors : deux solos, deux duos, une équipe, un highlight en jeune, un combo en junior et un juge minimum par ballet collectif.

Accès à la Finale

Le ballet, ayant le meilleur total additionnel aux éliminatoires, par nation étrangère, sera admis à nager en finale, à la condition que celui-ci s'intègre dans les effectifs de ballets finalistes suite au classement des éliminatoires. Ce ballet s'ajoutera alors aux finalistes françaises.

Lors des tirages au sort des groupes, les étrangers seront intégrés en fonction de leur classement dans les deux groupes de 6 ballets de clubs français. Chaque groupe du tirage au sort comprendra 6 ballets de clubs français plus les étrangers éventuellement (règlement FFN).

Participation des étrangères licenciées dans un club français

Les athlètes non sélectionnables en équipe de France régulièrement licenciées dans un club français conformément à l'article 24.3 du Règlement intérieur de la FFN, peuvent participer aux compétitions organisées par la FFN ou ses structures décentralisées dans les mêmes conditions que les athlètes françaises.

Elles sont également soumises aux mêmes règles de niveau de compétition et de catégorie.

En ce qui concerne les duos et les équipes, les ballets comprenant un effectif de plus de la moitié d'athlètes non sélectionnables en Équipe de France ne peuvent se voir délivrer le titre de "Champion de France". En solo, cependant une nageuse ne peut avoir de titre de Championne de France.

Participation masculine

Les mêmes conditions de pratique de la natation Synchronisée s'appliquent à la participation féminine et masculine.

Principes

La qualification aux compétitions interrégionales N3, nationales 2 et nationales 1-Élite, prend en compte deux conditions :

- un minima de points à réaliser.
- un quota de places.

Ces points sont un résultat additionnel (figures imposées + ballets libres) lorsqu'il s'agit d'épreuves impliquant la participation en figures imposées.

Ces points ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe.

La qualification aux compétitions nationales 1-Élite prend également en compte un positionnement d'après les résultats de l'année précédente (qualification N-1).

Lors des championnats N3, les ballets classés premiers ne réalisant pas les minima de points pour les championnats N1-Élite, seront sélectionnés pour les championnats N2, s'ils réalisent les minima de points relatifs à la N2. De ce fait, le nombre de ballets en N2 sera augmenté. Ces minima de points ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Les équivalences

L'obtention du niveau Synchro d'Or est obligatoire pour toutes les nageuses souhaitant participer aux championnats de France N2 et N1-Élite Juniors, Seniors et toutes catégories.

Sur demande à la DTN, une équivalence peut être accordée pour les différents niveaux du Synchronat suivant le niveau antérieur de la nageuse.

Cependant, toutes les nageuses ayant déjà participé à un championnat de France N2 ou N1-Élite Juniors, Seniors, et Toutes Catégories et n'ayant que le niveau Synchro d'Argent gardent le niveau auquel elles sont positionnées, à savoir les prérequis pour accéder au national durant toute leur carrière.

Régulation

Quels que soient le niveau, la catégorie ou l'épreuve si les ballets sélectionnés en N-1 ne confirment pas leur participation, la régulation se fera au profit des sélections dans l'année.

En cas de non-participation d'une des solistes qualifiées à l'issue du championnat de France d'hiver, lors des engagements prévisionnels d'été, le ou les solo(s) succédant, se verront proposer l'engagement dans l'épreuve solo correspondante. Au-delà de la date des engagements prévisionnels d'été, la régulation pour la N1-Élite se fera sur le championnat de France N2 pour atteindre un effectif de seize (16) solos.

Pour les qualifications lors des interrégions (N3), en aucun cas, les ballets classés au-delà du nombre défini par interrégion ne pourront prendre la place d'un ballet se désistant pour quelques raisons que ce soit, même si ces ballets ont obtenu les points de qualification et que les ballets précédents ne sont pas titulaires du niveau requis.

Qualification refusée

Si un club refuse la qualification de son ballet en N1-Élite dans une catégorie donnée, il ne sera pas automatiquement repositionné en N2 mais devra y gagner sa sélection en passant par la N3.

Forfait

En cas de forfait après la clôture des engagements sur ExtraNat, une pénalité financière sera appliquée aux clubs concernés (se référer au Règlement financier de la discipline).

La Finale Avenirs et Jeunes :

Les nageuses ne participant qu'à la Finale Avenirs et Jeunes n'ont pas l'obligation de participer aux régionaux. Les Championnats Nationale 3 Avenirs et les Championnats Nationale 3 Jeunes servent de phases qualificatives pour la Finale nationale des jeunes 2017. Un classement lors des championnats nationales 3 spécifique à la Finale Avenirs et Jeunes sera établi.

Sélections pour les collectifs des Équipes de France

Dans le cadre des compétitions nationales, des épreuves de présélections ou de sélections pour les collectifs des Équipes de France peuvent être incluses dans le programme des championnats. Les règlements et les conditions d'accès sont définis par la direction technique nationale dans les modalités de sélection.

Pôles Espoirs du Parcours d'Excellence Sportive

Si un pôle Espoir n'a pas été positionné en équipe libre N1-Élite Jeune ou Junior durant la saison 2015-2016, il sera automatiquement positionné en éliminatoires équipes libres des N1-Élite Jeune ou Junior 2016-2017, sans passer par la N2 équipes libres 2016-2017. Ces ballets se rajouteront aux 16 équipes libres des éliminatoires élites.

Dispositif DOM - TOM

La qualification des DOM -TOM sur les championnats nationaux s'effectuera de la façon suivante en cas de non déplacement des clubs en métropole.

Pour les championnats d'hiver : Envoi de vidéos des figures imposées et des solos avant les Journées d'automne de l'Île de France pour évaluation par le jury de l'IDF.

Pour les championnats d'été : Même procédé si ce sont des solos et des duos seulement. S'il y a une équipe, organiser une compétition sur place de figures imposées et de ballets avec la présence d'un juge A désigné par la FFN et des officiels de la région (toutes catégories, toutes épreuves). Ces épreuves seront filmées et seront, par la suite, évaluées par un Comité de Sélection en métropole afin de valider les résultats.

Le nombre de ballets des éliminatoires et des finales directes des championnats nationaux ne tiennent pas compte des quotas des DOM-TOM qui pourront être rajoutés sur décision de la commission fédérale.

Les différentes compétitions

Les compétitions Hiver

Journées d'Automne Jeune, Junior, Senior - Fiche n° 1

Phase qualificative des championnats de France hiver Jeune et Junior - Fiche n°2

Championnat de France hiver Jeune - Fiche n°3.

Championnat de France hiver Junior - Fiche n°4

Championnat de France hiver Senior - Fiche n°5

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Les compétitions Été

Challenge régional et interrégional Jeune/Junior/Senior -Toutes Catégories - Fiche n°6
Championnat régional Avenir - Fiche n°7
Championnat régional Jeune - Fiche n°8
Championnat régional Junior - Fiche n°9
Championnat régional Senior-Toutes Catégories - Fiche n°10
Championnat interrégional Avenir - Fiche n°11
Championnat interrégional Jeune - Fiche n°12
Championnat interrégional Junior - Fiche n°13
Championnat interrégional Senior-Toutes Catégories - Fiche n°14
Championnat de France d'été N2 Jeune - Fiche n°15
Championnat de France d'été N2 Junior - Fiche n°16
Championnat de France d'été N1-Élite Jeune - Fiche n°17
Championnat de France d'été N1-Élite Junior - Fiche n°18
Championnat de France d'été Senior -Toutes Catégories - Fiche n°19
Finale Avenirs et Jeunes - Fiche n°20

*** Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés.**

Les autres compétitions

Des compétitions autres sont autorisées et peuvent être organisées sur une initiative locale, régionale, interrégionale ou même privée (meeting, rencontres interclubs, rencontres interpoles, compétitions préparatoires) afin de s'adapter aux besoins de préparation spécifique des nageuses et clubs de ce niveau de compétition.

Les initiatives départementales, régionales et interrégionales feront l'objet d'un règlement validé par les instances responsables de ces niveaux (comités départementaux et régionaux, conseil de l'interrégion...). L'ouverture aux autres régions ou niveaux est possible et spécifiée dans le règlement. Selon les cas, des classements différenciés sont préconisés.

Les initiatives privées ou initiées par un club feront l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Commission fédérale après avis du comité régional d'appartenance au minimum trois mois avant la date de l'événement. Cette demande devra être accompagnée d'un complément d'information (cf. annexe : date prévisionnelle, contenu, règlement, public visé, composition des jurys, déroulement des épreuves, plan des installations).

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

QUOTAS DE PLACES ET POINTS D'ACCÈS AUX COMPÉTITIONS

Les quotas sont prévisionnels et pourront être soumis à modifications en fonction de la réforme territoriale et de flux variable des nageuses.

Outre les ballets qualifiés par N-1, la qualification aux compétitions prend en compte 2 conditions :

- un minima de points à réaliser (score additionnel),
- un quota de places.

Ces points sont un résultat additionnel (figures imposées + ballets libres) lorsqu'il s'agit d'épreuves impliquant la participation en figures imposées. Ils ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe.

Lors des championnats N3, les ballets classés premiers ne réalisant pas les minimas pour les championnats N1-Élite, seront sélectionnés pour les championnats N2, s'ils réalisent les minimas de points pour N2. Ces minimas de points ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe.

Les ballets ne réalisant pas les minimas lors des éliminatoires championnats N2 ne pourront pas se sélectionner pour les finales N2.

Les ballets ne réalisant pas les minimas lors des finales championnats N2 ne pourront pas se sélectionner pour les championnats N1-Élite.

CHAMPIONNATS DE FRANCE HIVER

		ÉPREUVES	SOLO LIBRE JEUNE	SOLO LIBRE JUNIOR	SOLO TECHNIQUE SENIOR
		SCORE ADDITIONNEL	128	130	65
CHAMPIONNATS DE FRANCE HIVER	QUOTAS	Ile-de-France	6	6	3
		Nord-Est	6	6	3
		Ouest	6	6	3
		Sud-Est	9	9	4
		Sud-Ouest	11	11	4
		Épreuve qualificative	<p style="text-align: center;">24</p> <p>12 (4 solos à partir de la 3^{ème} place de chaque IR IDF, NE, O,) + 5 solos à partir de la 5^{ème} place de l'IR SE + 7 solos à partir de la 5^{ème} place de l'IR SO des journées d'automne de la saison en cours à condition d'avoir réalisé les points</p>		
Éliminatoires	<p style="text-align: center;">22</p> <p>14 solos (2 premiers des IR IDF, NE et O + 4 premiers des l'IR SE et SO) des journées d'automne de la saison en cours + 8 premiers solos de l'étape qualificative à condition d'avoir réalisé les points</p>				
	Finale		12		17

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉTÉ

		ÉPREUVES	SOLO	DUO	ÉQUIPE	HIGHLIGHT	
QUOTAS & POINTS POUR ACCÈS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE		SCORE ADDITIONNEL N2	126	124	122	63	
		SCORE ADDITIONNEL N1	130	128	126	65	
		QUOTAS	Ile-de-France	2	4	4	4
			Nord-Est	2	4	4	4
			Ouest	2	4	4	4
			Sud-Est	3	6	5	5
			Sud-Ouest	3	7	6	6
JEUNES	Championnats de France N2	Éliminatoires		20 À partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	18 À partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	18 À partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	
		Finale	16 12 des N3 + de la 9 à la 12 des Chpts Hiver à condition d'avoir réalisé 126 points	12 à condition d'avoir réalisé 124 points	12 à condition d'avoir réalisé 122 points	12 à condition d'avoir réalisé 63 points	
JEUNES	Championnats de France N1-Élite	Éliminatoires	16 8 premières des Championnats d'Hiver à condition d'avoir réalisé 130 points + 8 premières des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 130 points	18 8 premiers Duos des N1-Élite de la saison précédente + 5 (le premier Duo de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 128 points) + 5 premiers Duos des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 128 points	16 6 premières Équipes des N1- Élite de la saison précédente + 5 (la première Équipe de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 126 points) + 5 premières Équipes des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 126 points	16 6 premières Highlights des N1- Élite de la saison précédente + 5 (le premier Highlight de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 65 points) + 5 premiers Highlights des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 65 points	
		Finale	12 à condition d'avoir réalisé 130 points	12 à condition d'avoir réalisé 128 points	12 à condition d'avoir réalisé 126 points	12 à condition d'avoir réalisé 65 points	

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

		ÉPREUVES	SOLO	DUO	ÉQUIPE	COMBINÉ	
		QUOTAS & POINTS POUR ACCÈS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE		SCORE ADDITIONNEL N2	128	126	124
SCORE ADDITIONNEL N1	132			130	128	66	
QUOTAS	Ile-de-France			2	4	4	4
	Nord-Est			2	4	4	4
	Ouest			2	4	4	4
	Sud-Est			3	6	5	5
	Sud-Ouest			3	7	6	6
Championnats de France N2	Éliminatoires		20 A partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	18 A partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	18 A partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3		
	Finale	16 12 des N3 + de la 9 à la 12 des Chpts Hiver à condition d'avoir réalisé 128 points	12 à condition d'avoir réalisé 126 points	12 à condition d'avoir réalisé 124 points	12 à condition d'avoir réalisé 64 points		
Championnats de France N1-Élite	Éliminatoires	16 8 premières des Championnats d'Hiver à condition d'avoir réalisé 132 points + 8 premières des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 132 points	18 8 premiers Duos des N1-Élite de la saison précédente + 5 (le premier Duo de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 130 points) + 5 premiers Duos des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 130 points	16 6 premières Équipes des N1-Élite de la saison précédente + 5 (la première Équipe de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 128 points) + 5 premières Équipes des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 128 points	16 6 premiers Combinés des N1-Élite de la saison précédente + 5 (le premier Combiné de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 66 points) + 5 premiers Combinés des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 66 points		
	Finale	12	12	12	12		

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

SENIORS/TOUTES CATÉGORIES	QUOTAS & POINTS POUR ACCÈS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	ÉPREUVES	SOLO LIBRE	DUO TECHNIQUE	DUO LIBRE	ÉQUIPE TECHNIQUE	HIGHLIGHT	COMBINÉS	ÉQUIPE LIBRE
		POINTS	66	64	65	65	66	67	66
	QUOTAS	Ile-de-France	3	2	2	2	2	2	2
		Nord-Est	3	2	2	2	2	2	2
		Ouest	3	2	2	2	2	2	2
		Sud-Est	4	2	2	2	2	2	2
		Sud-Ouest	4	2	2	2	2	2	2
Championnats de France	Finale directe	17	16	16	16	16	16	16	
			10 + 6 de la saison précédente à condition d'avoir réalisé les points						

RÉCAPITULATIF DES POINTS ET SCORE ADDITIONNEL D'ACCÈS AUX COMPÉTITIONS

	AVENIRS			JEUNES				JUNIORS			
	Solo	Duo	Équipe	Solo	Duo	Équipe	Highlight	Solo	Duo	Équipe	Combiné
ACCÈS N3	116	114	112	120	118	116	60	122	120	118	61
ACCÈS N2				126	124	122	63	128	126	124	64
ACCÈS N1-Élite				130	128	126	65	132	130	128	66

	SENIORS/TOUTES CATÉGORIES								
	Solo tech	Solo libre	Duo tech	Duo libre	Équipe tech	Équipe libre	Combiné	Highlight	
ACCÈS N3	61	62	60	61	61	62	63	62	
ACCÈS N1-Élite	65	66	64	65	65	66	67	66	

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

RÉCAPITULATIF DU NOMBRE DE BALLETS EN ÉLIMINATOIRES ET FINALES DIRECTES AUX COMPÉTITIONS NATIONALES

	JEUNES				JUNIORS			
	Solo	Duo	Équipe	Highlight	Solo	Duo	Équipe	Combiné
Championnats de France Hiver	22				22			
Championnats de France N2	16 (finale directe)	20	18	18	16 (finale directe)	20	18	18
Championnats de France N1-Élite	16	18	16	16	16	18	16	16

	SENIORS/TOUTES CATÉGORIES							
	Solo tech	Solo libre	Duo tech	Duo libre	Équipe tech	Équipe libre	Combiné	Highlight
Championnats de France Hiver (finale directe)	17							
Championnat de France (finale directe)		17	16	16	16	16	16	16

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des DOM-TOM ni des dérogations DTN ainsi que des ballets n'ayant pas obtenu les minima pour passer directement en N1-Elite.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 1 - JOURNÉES D'AUTOMNE

PUBLIC CONCERNÉ

Les solistes déjà qualifiées aux championnats d'hiver lors de la saison N-1 peuvent participer à cette compétition sans pour autant remettre en cause leur qualification. Ces nageuses feront l'objet d'un double classement.

CATÉGORIES D'ÂGE

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2005, 2004, 2003, 2002)
JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2002, 2001, 2000, 1999)
SENIOR	19 et ans plus (98 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Argent pour la catégorie jeune.
- Avoir validé le niveau Synchro d'Or pour les catégories Juniors et Seniors pour pouvoir être sélectionnées aux championnats de France d'hiver.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIES	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo libre implique de fait la participation en figures imposées.
JEUNE	2 figures obligatoires : + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ ou - 15 sec)	
JUNIOR	2 figures obligatoires : + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ ou - 15 sec)	
SENIOR		Solo technique	2'00 (+ ou - 15 sec)	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

JEUNE & JUNIOR	<p>Les Journées d'Automne permettront à :</p> <ul style="list-style-type: none">- vingt-quatre (24) solos (quatre (4) solos des IR O, IDF, NE classés de la 3^{ème} à la 6^{ème} place, cinq (5) solos de l'IR SE classés de la 5^{ème} à la 9^{ème} place et sept (7) solos de l'IR SO classés de la 5^{ème} à la 11^{ème} place) de se sélectionner pour accéder à la phase qualificative solos Jeunes ou Juniors des championnats d'hiver 2016, à condition d'avoir réalisé 128 points en Jeunes et 130 points en Juniors.- quatorze (14) solos (les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO,) de se sélectionner à l'épreuve des éliminatoires solos Jeunes ou Juniors des championnats d'hiver 2016, à condition d'avoir réalisé 128 points en Jeunes et 130 points en Juniors. <p>En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.</p>
SENIOR	<p>Les Journées d'Automne 2016 permettront à 17 nageuses (les trois (3) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO) de se sélectionner pour accéder à la finale directe des solos techniques Seniors des championnats d'hiver 2016 à condition d'avoir réalisé 65 points.</p> <p>En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.</p> <p>La qualification pour l'épreuve de solo libre pour les championnats de France d'été Seniors 2017 se fera lors de la compétition N3 d'été Senior 2017.</p>

CLASSEMENT ET PODIUMS

JEUNE & JUNIOR	50 % figures imposées 50 % solo libre
SENIOR	100 % solo technique

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées.

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales. Cependant, en raison des problèmes de logistique de piscine au niveau interrégional, il est possible d'organiser une finale directe.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des DOM-TOM ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 2 - PHASE QUALIFICATIVE CHAMPIONNATS DE FRANCE HIVER JEUNES ET JUNIORS

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2005, 2004, 2003, 2002)
JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2002, 2001, 2000, 1999)

CONDITIONS D'ACCÈS

JEUNE	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Argent • Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation e la commission fédérale. - vingt-quatre (24) solos (quatre (4) solos des IR O, IDF, NE classés de la 3^{ème} à la 6^{ème} place, cinq (5) solos de l'IR SE classés de la 5^{ème} à la 9^{ème} place et sept (7) solos de l'IR SO classés de la 5^{ème} à la 11^{ème} place) de se sélectionner pour accéder à la phase qualificative solos Jeunes des championnats d'hiver 2016, à condition d'avoir réalisé 128 points. <p>En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.</p>
JUNIOR	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Or • Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. - La qualification à la phase qualificative permet à vingt-quatre(24) solos (quatre (4) solos des IR O, IDF, NE classés de la 3^{ème} à la 6^{ème} place, cinq (5) solos de l'IR SE classés de la 5^{ème} à la 9^{ème} place et sept (7) solos de l'IR SO classés de la 5^{ème} à la 11^{ème} place) de se sélectionner pour accéder à la phase qualificative solos Juniors des championnats d'hiver 2016, à condition d'avoir réalisé 130 points. <p>En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.</p>

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIES	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo libre implique de fait la participation en figures imposées.
JEUNE	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ ou - 15 sec)	
JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ ou - 15 sec)	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

JEUNE	Les huit (8) premiers solos de la phase qualificative du Championnat d'Hiver Jeune 2016 à condition d'avoir réalisé 128 points.
JUNIOR	Les huit (8) premiers solos de la phase qualificative du Championnat d'Hiver Junior 2016, à condition d'avoir réalisé 130 points.

CLASSEMENT

50 % figures imposées + 50 % solo libre (pas de podium).

Pas de podium organisé pour cette phase qualificative.

Les chiffres ne tiennent pas compte des DOM-TOM ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 3 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JEUNE

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2005, 2004, 2003, 2002)
--------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

3 conditions d'accès		
Qualification par les Journées d'automne	Qualification par la phase qualificative des Championnats d'Hiver 2017	Qualification directe N-1
Quatorze (14) solos des Journées d'Automne 2016 (les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO, du classement solo) à condition d'avoir réalisé 128 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.	Les huit (8) premiers solos de la phase qualificative du Championnat d'Hiver Jeune 2016 à condition d'avoir réalisé 128 points.	Les trois (3) premières solistes des Championnats de France d'été Élite Jeune 2016. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2016.

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Argent.
- Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. Cette épreuve comporte des éliminatoires à vingt-deux (22) solos et une finale à douze (12) solos. La qualification est nominative et sans remplaçante.

NB : Possibilité de ne faire que les figures imposées pour les nageuses suivantes : Jeunes 2005, 2003, 2002, retenues à l'issue du classement des figures imposées des championnats de France N1-Élite et National 2 2016 et à la Finale Avenirs et Jeunes ainsi qu'aux nageuses positionnées dans le Parcours d'Excellence Sportive. La diffusion de la liste par la DTN sera communiquée en début de saison sportive. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2016.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVE		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo libre implique de fait la participation en figures imposées.
CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JEUNE	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ ou - 15 sec)	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

À l'issue de la finale, les huit (8) premières solistes seront qualifiées au Championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2017 pour l'épreuve éliminatoire solo à condition d'avoir réalisé 130 points, les 4 suivantes seront qualifiées au Championnat de France d'été National 2 Jeune 2017 pour l'épreuve éliminatoire solo à condition d'avoir réalisé 126 points, les autres nageuses ainsi que celles n'accédant pas aux éliminatoires pourront nager l'épreuve solo des Interrégionaux (N3) d'été 2017 (voir quotas) pour accéder au Championnat de France d'été National 2 Jeune 2017.

CLASSEMENT & PODIUMS

CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JEUNE	50 % figures imposées + 50 % solo libre. Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver Jeune est attribué. Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver en figures imposées Jeune est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2005, 2004, 2003 et 2002). Un deuxième podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver en figures imposées Jeune est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2005 et 2004).
--	---

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1 ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 4 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JUNIOR

JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2002, 2001, 2000, 1999)
---------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

3 conditions d'accès		
Qualification par les Journées d'automne	Qualification par la phase qualificative des Championnats d'Hiver 2017	Qualification directe N-1
Quatorze (14) solos des Journées d'Automne 2016 (les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO, du classement solo) à condition d'avoir réalisé 130 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.	Les huit (8) premiers solos de la phase qualificative du Championnat d'Hiver Junior 2016, à condition d'avoir réalisé 130 points.	Les trois (3) premières solistes des Championnats de France d'été Élite Junior 2016. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2016.

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Or
- Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. Cette épreuve comporte des éliminatoires à vingt-deux (22) solos et une finale à douze (12) solos. La qualification est nominative et sans remplaçante.

NB : Possibilité de ne faire que les figures imposées pour les nageuses suivantes : Juniors 2000, 1999, 1998, retenues à l'issue du classement des figures imposées des championnats de France d'été Élite Juniors et Jeunes 2016 et des championnats de France d'été National 2 Juniors 2016, ainsi qu'aux nageuses positionnées dans le Parcours d'Excellence Sportive. La diffusion de la liste par la DTN sera communiquée en début de saison sportive. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2016.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVE		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo libre implique de fait la participation en figures imposées.
CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ ou - 15 sec)	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

À l'issue de la finale, les huit (8) premières solistes seront qualifiées au Championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2017 pour l'épreuve éliminatoire solo, à condition d'avoir réalisé 132 points, les 4 suivantes seront qualifiées au Championnat de France d'été National 2 Junior 2017 pour l'épreuve éliminatoire solo à condition d'avoir réalisé 128 points, les autres nageuses ainsi que celles n'accédant pas aux éliminatoires pourront nager l'épreuve solo des Interrégionaux (N3) d'été 2017 (voir quotas) pour accéder au Championnat de France d'été National 2 Junior 2017.

CLASSEMENT & PODIUMS

CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JUNIOR	Championnat de France d'Hiver Junior 50% figures imposées + 50% solo libre Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver Junior est attribué. Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver en figures imposées Juniors est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2002, 2001, 2000 et 1999). Un deuxième podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver en figures imposées Juniors est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2002 et 2001).
---	--

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1 ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 5 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER SENIOR

SENIOR	19 ans et plus (1999 et avant)
---------------	--------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Or.
- Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. Cette épreuve comporte une finale directe de dix-sept (17) nageuses.

La qualification dans l'épreuve "solo technique" se fait sur deux modes distincts.

La qualification est nominative et sans remplaçante.

Qualification directe N-1

Les trois (3) premières solistes techniques du championnat de France d'été Senior 2016.

Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2016.

Qualification dans l'année

Les dix-sept (17) solos (les trois (3) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO), du classement des Journées d'Automne 2016, à condition d'avoir 65 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVE	
CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER SENIOR	Solo technique	2'00 (+ ou - 15 sec)

CLASSEMENT & PODIUMS

Résultats de la finale (100 % solo technique).

Un podium est organisé et un titre de Champion de France en solo technique Senior est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des DOM-TOM ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 6 - CHALLENGE RÉGIONAL ET INTERRÉGIONAL

PUBLIC CONCERNÉ

Cette compétition est destinée aux nageuses des clubs désirant pratiquer la Natation Synchronisée avec moins de contraintes techniques. Elle doit garder un aspect promotionnel et attractif de la discipline.

- Une nageuse engagée en Challenge peut participer conjointement dans la même saison aux épreuves du Synchronat et à la Finale Avenirs et Jeunes.
- Les ballets non qualifiés en N3 et en N2 pourront nager au Challenge Interrégional à condition de respecter les règlements du Challenge.
- Pour les ballets toutes catégories, les nageuses Juniors peuvent nager les épreuves libres, même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior.

Deux catégories pour les Interrégionaux :

- Une catégorie A avec des nageuses qui n'ont pas participé aux Régionaux dans la saison (possibilité d'avoir un collectif avec deux nageuses au maximum qui ont fait les Régionaux).
- Une catégorie B avec des ballets qui ont participé aux Régionaux et/ou aux N3 non qualifiés en N2.

Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

CATÉGORIES D'ÂGE

AVENIR	9-12 ans (2008, 2007, 2006, 2005)
JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2005, 2004, 2003, 2002)
JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2002, 2001, 2000, 1999)
SENIOR	19 et ans plus (99 et avant)
TOUTES CATÉGORIES	15 ans et plus (2001 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

Pour les nageuses nées en 2004 et après elle est accessible aux titulaires du Pass'compétition.

Pour les nageuses nées en 2003 et avant il n'y a pas de condition de participation.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIES	ÉPREUVES	DURÉE Les durées de ballets libres sont réduites de 30 secondes dans chaque catégorie par rapport aux règlements FINA.
AVENIR	Solo	1'30 (+ ou - 15 sec)
	Duo	2'00 (+ ou - 15 sec)
	Équipe libre	2'30 (+ ou - 15 sec)
	Ballet combiné	3'00 (+ ou - 15 sec)
JEUNE	Solo	1'45 (+ ou - 15 sec)
	Duo	2'15 (+ ou - 15 sec)
	Équipe libre	3'00 (+ ou - 15 sec)
	Ballet combiné	3'30 (+ ou - 15 sec)
JUNIOR/SENIOR TOUTES CATÉGORIES	Solo	2'00 (+ ou - 15 sec)
	Duo	2'30 (+ ou - 15 sec)
	Équipe libre	3'30 (+ ou - 15 sec)
	Ballet combiné	4'00 (+ ou - 15 sec)

La région ou interrégion propose parmi ces quatre épreuves de ballets libres celle(s) adaptée(s) à ses besoins et aux attentes des populations de clubs, ainsi que les catégories. Il n'y a pas d'épreuve de figures imposées.

La qualification en interrégion ne tient pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe libre.

La région ou interrégion pourra aussi limiter le nombre de ballets par club.

CLASSEMENT ET PODIUMS

En interrégion : deux classements et deux podiums dont :

- un classement pour la catégorie A avec des nageuses qui n'ont pas participé aux Régionaux dans la saison (possibilité d'avoir un collectif avec deux nageuses au maximum qui ont fait les Régionaux).
- un classement pour la catégorie B avec des ballets qui ont participé aux Régionaux et/ou aux N3 non qualifiés en N2.

Attention : la catégorie B ne donnera pas de points au Classement National des Clubs.

L'interrégion doit proposer deux classements pour cette catégorie suivant le niveau des ballets, niveau régional d'une part et interrégional d'autre part.

Classement : 100 % ballet.

Podium : à l'initiative du conseil de l'interrégion.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 7 - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX AVENIRS

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés.

AVENIR	9-12 ans (2008, 2007, 2006, 2005)
---------------	-----------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé au minimum le niveau Découverte et le Pass'compétition.
- Les nageuses âgées de 12 ans (2005) considérées comme "Avenirs" et "Jeunes" peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Avenirs implique de fait la participation en figures imposées.
AVENIR	2 figures obligatoires : + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'00 (+ ou - 15 sec)	
		Duo	2'30 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	3'00 (+ ou - 15 sec)	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3.

ÉPREUVES	SCORE ADDITIONNEL (ballet/imposées)
Solo	116 La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante.
Duo	114
Équipe (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	112 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.
Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.
Résultats additionnels : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 8 - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX JEUNES

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés.

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2005, 2004, 2003, 2002)
--------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

• Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
 Les ballets exemptés des championnats régionaux sont tous les ballets ayant participé aux championnats N1-Élite 2016 Jeunes.
 Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 et les ballets exemptés, sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.
 Les nageuses âgées de 15 ans (2002) considérées comme "Jeunes" et "Juniors" peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.
 Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.
 Les highlights ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		
JEUNE	2 figures obligatoires : + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ ou - 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Jeunes implique de fait la participation en figures imposées.
		Duo	2'45 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe (4 à 8 nageuses)	3'30 (+ ou - 15 sec)	
		Highlight (8 à 10 nageuses)	2'30 (+ ou - 15 sec)	100 % Highlight

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 et à tous les ballets non exemptés des championnats régionaux d'accéder aux championnats Nationale 3 qualificatifs pour les Championnats Nationale 2.

SCORE DE QUALIFICATION

ÉPREUVES	SCORE ADDITIONNEL (ballet/imposées)
Solo	120 La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante.
Duo	118
Équipe	116 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes.
Highlight	60

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.
 Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.
 Résultats additionnels: Solo, duo, équipe : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées.
 Highlight : 100 %.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 9 - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX JUNIORS

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés.

JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2002, 2001, 2000, 1999)
---------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

• Avoir validé le niveau Synchro d'Argent

Les ballets exemptés des championnats régionaux sont tous les ballets ayant participé aux championnats N1-Élite 2016 Juniors.

Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 et les ballets exemptés, sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.

Les nageuses âgées de 15 ans (2002) considérées comme "Jeunes" et "Juniors" peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.
Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		
JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ ou - 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Juniors implique de fait la participation en figures imposées.
		Duo	3'00 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe (4 à 8 nageuses)	4'00 (+ ou - 15 sec)	
		Ballet Combiné (8 à 10 nageuses)	4'30 (+ ou - 15 sec)	100 % Ballet Combiné

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 et à tous les ballets non exemptés des championnats régionaux d'accéder aux championnats Nationale 3 qualificatifs pour les Championnats Nationale 2.

SCORE DE QUALIFICATION

ÉPREUVES	SCORE ADDITIONNEL (ballet/imposées)
Solo	122 La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante.
Duo	120
Équipe	118 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes.
Ballet combiné	61

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats additionnels : Solo, duo, équipe : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées.

Ballet combiné : 100 %.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 10 - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX TOUTES CATÉGORIES

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés

TOUTES CATÉGORIES

15 ans et plus (2002 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

• Avoir validé le niveau Synchro d'Argent

Les ballets exemptés des championnats régionaux sont tous les ballets ayant participé au championnat de France toutes catégories 2016 ainsi que les solos libres Seniors 2017.

Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 et les ballets exemptés, sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.

Pour les compétitions toutes catégories, les nageuses Juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné), même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition que, la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair de nageuses nageant le ballet sont des nageuses Seniors (19 ans et plus).

Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses Juniors.

Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Les highlights et ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES	SCORE QUALIFICATION
TOUTES CATÉGORIES	Duo technique 2'20 (+ ou - 15 sec)	60
	Duo libre 3'00 (+ ou - 15 sec)	61
	Équipe technique (4 à 8 nageuses) 2'50 (+ ou - 15 sec)	61 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes
	Équipe libre (4 à 8 nageuses) 4'00 (+ ou - 15 sec)	62 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes
	Ballet Combiné (8 à 10 nageuses) 4'30 (+ ou - 15 sec)	63
	Highlight (8 à 10 nageuses) 2'30 (+ ou - 15 sec)	62

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 et à tous les ballets non exemptés des championnats régionaux d'accéder aux championnats Nationale 3 qualificatifs pour le Championnat de France toutes catégories.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats : 100 % ballet.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 11 - CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX N3 AVENIRS

AVENIR	9-12 ans (2008, 2007, 2006, 2005)
---------------	-----------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé au minimum le niveau Découverte et le Pass'compétition.
- Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux.

Les nageuses âgées de 12 ans (2005) considérées comme "Avenirs" et "Jeunes" peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Avenirs implique de fait la participation en figures imposées.
AVENIR	2 figures obligatoires : + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'00 (+ ou - 15 sec)	
		Duo	2'30 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe (4 à 8 nageuses)	3'00 (+ ou - 15 sec)	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats National 3 Avenirs 2017 serviront de phases qualificatives pour la Finale nationale des Avenirs et Jeunes 2017 pour les nageuses nées en 2005, 2006 et 2007.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats additionnels : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées.

Les nageuses participant à la Finale Avenirs et Jeunes doivent bénéficier d'un double classement.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 12 - CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX N3 JEUNES

JEUNE

12, 13, 14, 15 ans (2005, 2004, 2003, 2002)

CONDITIONS D'ACCÈS

• Les nageuses âgées de 12 ans (2005) considérées comme "Avenir" et "Jeunes" et les nageuses âgées de 15 ans (2002) considérées comme "Jeunes" et "Juniors" peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.

Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Les highlights ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		
JEUNE	2 figures obligatoires : + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ ou - 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Jeunes implique de fait la participation en figures imposées.
		Duo	2'45 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe (4 à 8 nageuses)	3'30 (+ ou - 15 sec)	
		Highlight (8 à 10 nageuses)	2'30 (+ ou - 15 sec)	100 % Highlight

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats interrégionaux Nationale 3 sont qualificatifs pour le Championnat National 2 et N1-Élite. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 d'accéder au Championnat Nationale 2 qualificatif pour le Championnat Nationale 1-Élite à condition d'avoir obtenu les points requis.

Les ballets (duos, équipes, highlights) classés 1^{er} de chaque N3 n'obtenant pas les minima de points pour accéder à la N1-Élite mais obtenant ceux pour accéder à la N2 seront qualifiés pour la N2 et se rajouteront au nombre de ballets qualifiés en N2.

Les championnats N3 servent de phases qualificatives pour la Finale nationale des Avenirs et Jeunes 2017 pour les nageuses nées en 2004.

Solo	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à : • douze (12) solos, les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les trois (3) premiers solos des IR SE et SO d'accéder à l'épreuve éliminatoire de solo lors du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 126 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 126 points. Ces championnats serviront de phases qualificatives pour la Finale nationale des Avenirs et Jeunes 2017 pour les nageuses nées en 2004.
Duo	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à : • vingt (20) duos (les trois (3) duos classés 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les cinq (5) duos classés 2 ^{ème} à 6 ^{ème} de l'IR SE et les six (6) duos classés 2 ^{ème} à 7 ^{ème} de l'IR SO) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de duo lors du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 124 points. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 124 points. • cinq (5) duos (chaque duo champion interrégional N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de duo lors du championnat National 1-Élite Jeune à condition d'avoir obtenu 128 points. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 128 points.
Équipe	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à : • dix-huit (18) équipes (les trois (3) équipes classées de la 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les quatre (4) équipes classées 2 ^{ème} à la 5 ^{ème} de l'IR SE et les cinq (5) équipes classées 2 ^{ème} à la 6 ^{ème} de l'IR SO) d'accéder à l'épreuve éliminatoire équipe lors du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 122 points. En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 122 points. • cinq (5) équipes (chaque équipe championne interrégionale N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire équipe lors du championnat National 1-Élite Jeune à condition d'avoir obtenu 126 points. En cas de désistement, équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu les 126 points.
Highlight	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à : • dix-huit (18) highlights minimum (les trois (3) highlights classés de la 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les quatre (4) highlights classés 2 ^{ème} à 5 ^{ème} de l'IR SE et les cinq (5) highlights classés 2 ^{ème} à 6 ^{ème} de l'IR SO) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de highlights lors du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 63 points. En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 63 points. • cinq (5) highlights (chaque highlight champion interrégional N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire highlight lors du championnat National 1-Élite Jeune à condition d'avoir obtenu 65 points. En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 65 points.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Résultats additionnels solo, duo, équipe : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées.

Highlight : 100 %.

Les nageuses participant à la Finale Avenirs et Jeunes doivent bénéficier d'un double classement.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 13 - CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX N3 JUNIORS

JUNIOR | 15, 16, 17, 18 ans (2002, 2001, 2000, 1999)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
- Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux

IMPORTANT - Les ballets n'ayant pas validé le niveau Synchro d'Or ne pourront pas se qualifier pour les Championnats de France N2 Juniors. Ils pourront bénéficier d'un double classement N3 et des récompenses adéquates. Cependant, ils rentrent dans le classement général pour définir les places des qualifiés aux championnats de France N2. Les nageuses âgées de 15 ans (2002) considérées comme "Jeunes" et "Juniors" peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories. Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.
Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.
Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Juniors implique de fait la participation en figures imposées.
JUNIOR	2 figures obligatoires : + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ ou - 15 sec)	
		Duo	3'00 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe	4'00 (+ ou - 15 sec)	
		Ballet Combiné (8 à 10 nageuses)	4'30 (+ ou - 15 sec)	100 % ballet combiné

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats interrégionaux Nationale 3 sont qualificatifs pour le Championnat National 2 et N1-Élite. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 d'accéder au Championnat Nationale 2 qualificatif pour le Championnat Nationale 1-Élite. Les ballets (duos, équipes, combinés) classés 1^{er} de chaque N3 n'obtenant pas les minima de points pour accéder à la N1-Élite mais obtenant ceux pour accéder à la N2 seront qualifiés pour la N2 et se rajouteront au nombre de ballets qualifiés en N2.

Solo	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à douze (12) solos (les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les trois (3) premiers solos des IR SE et SO, d'accéder à l'épreuve éliminatoire de solo lors du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 128 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 128 points et que les solos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Duo	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à : <ul style="list-style-type: none"> • vingt (20) duos (les trois (3) duos classés 2^{ème} à 4^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les cinq (5) duos classés 2^{ème} à la 6^{ème} place de l'IR SE et les six (6) duos classés 2^{ème} à la 7^{ème} place de l'IR SO d'accéder à l'épreuve éliminatoire de duo lors du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 126 points. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 126 points et que les duos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or. • cinq (5) duos (chaque duo champion interrégional N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de duo lors du championnat National 1-Élite Junior à condition d'avoir obtenu 130 points. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 130 points et que les duos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Équipe	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à : <ul style="list-style-type: none"> • dix-huit (18) équipes (les trois (3) équipes classées de la 2^{ème} à la 4^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les quatre (4) équipes classées 2^{ème} à la 5^{ème} de l'IR SE et les cinq (5) équipes classées 2^{ème} à la 6^{ème} de l'IR SO d'accéder à l'épreuve éliminatoire équipe lors du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 124 points. En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu les 124 points et que les équipes précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or. • cinq (5) équipes (chaque équipe championne interrégionale N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire équipe lors du championnat National 1-Élite Junior à condition d'avoir obtenu 128 points. En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu les 128 points et que les équipes précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Combiné	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à : <ul style="list-style-type: none"> • dix-huit (18) ballets combinés (les trois (3) ballets combinés classés de la 2^{ème} à la 4^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les quatre (4) ballets combinés classés 2^{ème} à 5^{ème} de l'IR SE et les cinq (5) ballets combinés classés 2^{ème} à 6^{ème} de l'IR SO d'accéder à l'épreuve éliminatoire de ballet combiné lors du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 64 points. En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 64 points et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or. • cinq (5) ballets combinés (chaque ballets combinés champion interrégional N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire ballet combiné lors du championnat National 1-Élite Junior à condition d'avoir obtenu 66 points. En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.
 Résultats additionnels solo, duo, équipe : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées.
 Ballet combiné : 100 % ballet.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 14 - CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX N3 SENIORS & TOUTES CATÉGORIES

TOUTES CATÉGORIES 15 ans et plus (2002 et avant)

SENIOR 19 ans et plus (1998 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
- Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux

IMPORTANT - Les ballets n'ayant pas validé le niveau Synchro d'Or ne pourront pas se qualifier pour les Championnats de France Seniors-Toutes Catégories. Ils pourront bénéficier d'un double classement N3 et des récompenses adéquates. Cependant, ils rentrent dans le classement général pour définir les places des qualifiés aux championnats de France. Les nageuses Juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné) même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition, que, la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair de nageuses nageant le ballet sont des nageuses Seniors (19 ans et plus). Le duo libre doit être composé d'au moins une nageuse Senior nageant. Ces ballets ne pourront pas participer si le nombre de nageuses Seniors titulaires n'est pas respecté.

Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses Juniors. Les nageuses Juniors de 15, 16, 17 et 18 ans ne peuvent pas participer en solo libre Seniors.

Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.

Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Les highlights et ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIES	ÉPREUVES	
SENIOR	Solo libre	2'30 (+ ou -15 sec)
TOUTES CATÉGORIES	Duo technique	2'20 (+ ou -15 sec)
	Duo libre	3'00 (+ ou -15 sec)
	Équipe technique (4 à 8 nageuses)	2'50 (+ ou -15 sec)
	Équipe libre (4 à 8 nageuses)	4'00 (+ ou -15 sec)
	Ballet combiné (8 à 10 nageuses)	4'30 (+ ou -15 sec)
	Highlight (8 à 10 nageuses)	2'30 (+ ou -15 sec)

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats interrégionaux Nationale 3 sont qualificatifs pour le Championnat de France. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 d'accéder au Championnat de France.

Solo	La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante. Le championnat interrégional N3 2017 permettra à dix-sept (17) solos, les trois (3) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO, d'accéder à la finale directe solo lors du championnat de France Senior à condition d'avoir obtenu 66 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les solos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Duo technique	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à dix (10) duos techniques, les deux (2) premiers duos techniques de chaque IR d'accéder à la finale directe duo technique lors du championnat de France Seniors-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 64 points. En cas de désistement, les duos techniques classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 64 points et que les duos techniques précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Duo libre	Le championnat interrégional N3 2017 permettra dix (10) duos libres, les deux (2) premiers duos libres de chaque IR d'accéder à la finale directe duo libre lors du championnat de France Seniors-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 65 points. En cas de désistement, les duos libres classés au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 65 points et que les duos libres précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Équipe technique	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à dix (10) équipes techniques, les deux (2) premières équipes techniques de chaque IR d'accéder à la finale directe équipe technique lors du championnat Senior-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 65 points. En cas de désistement, les équipes techniques classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 65 points et que les équipes techniques précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Équipe libre	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à dix (10) équipes libres, les deux (2) premières équipes libres de chaque IR d'accéder à la finale directe équipe libre du championnat de France Senior-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 66 points. En cas de désistement, les équipes libres classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 66 points et que les équipes libres précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Combiné	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à dix (10) ballets combinés, les deux (2) premiers ballets combinés de chaque IR d'accéder à la finale directe ballet combiné du championnat National Senior-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 67 points. En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 67 points et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Highlight	Le championnat interrégional N3 2017 permettra à dix (10) highlights, les deux (2) premiers highlights de chaque IR d'accéder à la finale directe highlight lors du championnat National Senior-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 66 points. En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les highlights précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.

CLASSEMENT & PODIUMS

Résultats des éliminatoires : 100 % ballet.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 15 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 2 JEUNE

JEUNE 12, 13, 14, 15 ans (2005, 2004, 2003, 2002)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
- Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.
- Avoir obtenu les points requis aux championnats N3

Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.
Les highlights ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Solo	La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante. La qualification dans cette épreuve prend en compte : • le championnat de France d'hiver jeune 2016 pour permettre à quatre (4) solos classés de la 9 ^{ème} à la 12 ^{ème} place de se qualifier à condition d'avoir obtenu 126 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 126 points. • les championnats interrégionaux N3 2017 pour permettre à douze (12) solos, les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les trois (3) premiers solos des IR SE et SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 126 points.
Duo	La qualification dans cette épreuve prend en compte : • les championnats interrégionaux N3 2017 pour permettre à vingt (20) duos (les trois (3) duos classés 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les cinq (5) duos classés 2 ^{ème} à 6 ^{ème} de l'IR SE et les six (6) duos classés 2 ^{ème} à 7 ^{ème} de l'IR SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 124 points. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 124 points.
Équipe	Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc. La qualification dans cette épreuve prend en compte : • les championnats interrégionaux N3 2017 pour permettre à dix-huit (18) équipes, les trois (3) équipes classées de la 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les quatre (4) équipes classées 2 ^{ème} à la 5 ^{ème} de l'IR SE et les cinq (5) équipes classées 2 ^{ème} à la 6 ^{ème} de l'IR SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 122 points.
Highlight	La qualification dans cette épreuve prend en compte : • les championnats interrégionaux N3 2017 pour permettre à dix-huit (18) highlights minimum, les trois (3) highlights classés de la 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les quatre (4) highlights classés 2 ^{ème} à 5 ^{ème} de l'IR SE et les cinq (5) highlights classés 2 ^{ème} à 6 ^{ème} de l'IR SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 63 points. En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 63 points.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Jeunes implique de fait la participation en figures imposées.
JEUNE	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ ou - 15 sec)	
		Duo	2'45 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe	3'30 (+ ou - 15 sec)	
		Highlight (8 à 10 nageuses)	2'30 (+ ou - 15 sec)	100 % Highlight

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Solo	Cette épreuve comporte une finale directe à seize (16) solos.	À l'issue de la finale (50 % solo libre et 50 % figures imposées), les huit (8) premiers solos seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2017 pour l'épreuve éliminatoires solo à condition d'avoir obtenu 130 points.
Duo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à vingt (20) duos et une finale à douze (12) duos.	À l'issue de la finale (50 % duo libre et 50 % figures imposées), les cinq (5) premiers duos seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2017 pour l'épreuve éliminatoire duo à condition d'avoir obtenu 128 points.
Équipe	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) équipes et une finale à douze (12) équipes.	À l'issue de la finale (50 % équipe libre et 50 % figures imposées), les cinq (5) premières équipes seront qualifiées au championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2017 pour l'épreuve éliminatoire équipe à condition d'avoir obtenu 126 points.
Highlight	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) highlights et une finale à douze (12) highlights.	À l'issue de la finale (100 % highlight), les cinq (5) premiers highlights seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2017 pour l'épreuve éliminatoire highlight à condition d'avoir obtenu 65 points.

CLASSEMENT & PODIUMS

- 100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de Champion de France N2 en figures imposées Jeune est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2005, 2004, 2003 et 2002). Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France N2 en figures imposées Jeune est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2005 et 2004).
- Résultats additionnels de la finale : 50 % ballet libre finale + 50 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 en solo, duo, équipe jeune est attribué.
- 100 % highlight. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 highlight jeune est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des DOM-TOM, des dérogations DTN ni des ballets classés premiers aux N3 non qualifiés en N1-Élite mais ayant obtenu les points pour la N2.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 16 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 2 JUNIOR

JUNIOR 15-18 ans (1999, 2000, 2001, 2002)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Or.
 - Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.
 - Avoir obtenu les points requis aux championnats N3
- Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.
Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Solo	<p>La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante. La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France d'hiver Junior 2016 pour permettre à quatre (4) solos classés de la 9^{ème} à la 12^{ème} place de se qualifier à condition d'avoir obtenu 128 points. <p>En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 128 points</p> <ul style="list-style-type: none"> • les championnats interrégionaux N3 2017 pour permettre à douze (12) solos, les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les trois (3) premiers solos des IR SE et SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 128 points. <p>En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 128 points et que les solos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Duo	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les championnats interrégionaux N3 2017 pour permettre à vingt (20) duos (les trois (3) duos classés 2^{ème} à la 4^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les cinq (5) duos classés 2^{ème} à 6^{ème} de l'IR SE et les six (6) duos classés 2^{ème} à 7^{ème} de l'IR SO) de se qualifier à condition d'avoir obtenu 126 points. <p>En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 126 points et que les duos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Équipe	<p>Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.</p> <p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les résultats des championnats interrégionaux N3 2017 pour permettre à dix-huit (18) équipes, les trois (3) équipes classées de la 2^{ème} à la 4^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les quatre (4) équipes classées 2^{ème} à la 5^{ème} de l'IR SE et les cinq (5) équipes classées 2^{ème} à la 6^{ème} de l'IR SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 124 points. <p>En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 124 points et que les équipes précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Ballet combiné	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les championnats interrégionaux N3 2017 pour permettre à dix-huit (18) ballets combinés, les trois (3) ballets combinés classés de la 2^{ème} à la 4^{ème} place des IR : O, IDF, NE, les quatre (4) ballets combinés classés 2^{ème} à 5^{ème} de l'IR SE et les cinq (5) ballets combinés classés 2^{ème} à 6^{ème} de l'IR SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 64 points. <p>En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même si ils ont obtenu 64 points et que les et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Juniors implique de fait la participation en figures imposées.
JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ ou - 15 sec)	
		Duo	3'00 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe (4 à 8 nageuses)	4'00 (+ ou - 15 sec)	
		Ballet Combiné (8 à 10 nageuses)	4'30 (+ ou - 15 sec)	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Solo	Cette épreuve comporte une finale directe à seize (16) solos.	À l'issue de la finale (50 % solo libre et 50 % figures imposées), les huit (8) premiers solos seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2017 pour l'épreuve éliminatoires solo à condition d'avoir obtenu 132 points.
Duo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à vingt (20) duos et une finale à douze (12) duos.	À l'issue de la finale (50 % duo libre et 50 % figures imposées), les cinq (5) premiers duos seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2017 pour l'épreuve éliminatoires duo à condition d'avoir obtenu 130 points.
Équipe	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) équipes et une finale à douze (12) équipes.	À l'issue de la finale (50 % équipe libre et 50 % figures imposées), les cinq (5) premières équipes seront qualifiées au championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2017 pour l'épreuve préliminaire équipe à condition d'avoir obtenu 128 points.
Ballet combiné	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) ballets combinés et une finale à douze (12) ballets combinés.	À l'issue de la finale (100 % ballet combiné), les cinq (5) premiers ballets combinés seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2017 pour l'épreuve éliminatoire ballet combiné à condition d'avoir obtenu 66 points.

CLASSEMENT & PODIUMS

- 100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de Champion de France N2 en figures imposées Junior est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2002, 2001, 2000 et 1999). Un deuxième podium est organisé et un titre de Champion de France N2 en figures imposées Juniors est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2002 et 2001).
- Résultats additionnels de la finale : 50 % ballet libre finale + 50 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 en solo, duo, équipe Junior est attribué.
- 100 % ballet combiné. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 en ballet combiné est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des DOM-TOM, des dérogations DTN ni des ballets classés premiers aux N3 non qualifiés en N1-Élite mais ayant obtenu les points pour la N2.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 17 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 1 ÉLITE JEUNE

JEUNE 12, 13, 14, 15 ans (2005, 2004, 2003, 2002)

CONDITIONS D'ACCÈS

<ul style="list-style-type: none"> • Avoir validé le niveau Synchro d'Argent. • Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. <p>Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes. Les highlights ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.</p>	
Solo	<p>La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante. La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France d'hiver jeune 2016 pour permettre aux huit (8) premiers solos de se qualifier à condition d'avoir obtenu 130 points. • le championnat de France N2 jeune pour permettre aux huit (8) premiers solos de se qualifier à condition d'avoir obtenu 130 points. <p>En cas de non-participation d'une des solistes qualifiées à l'issue du championnat de France d'hiver, lors des engagements prévisionnels d'été, le ou les solo(s) succédant ayant obtenu 130 points, se verront proposer l'engagement dans l'épreuve solo. Au-delà de la date des engagements prévisionnels d'été, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2017 pour atteindre un effectif de seize (16) solos à condition d'avoir obtenu 130 points.</p>
Duo	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les championnats interrégionaux N3 jeune 2017 pour cinq (5) duos (chaque duo champion interrégional) à condition d'avoir obtenu 128 points <p>En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 128 points</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France N2 jeune 2017 pour cinq (5) duos à condition d'avoir obtenu 128 points. • le championnat de France N1-Élite jeune 2016 pour huit (8) duos. <p>En cas de non-participation d'un des duos qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite jeune 2016 et de non qualification sur une N3 2017, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2017 pour atteindre un effectif de dix-huit (18) duos à condition d'avoir obtenu 128 points.</p>
Équipe	<p>Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.</p> <p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les championnats interrégionaux N3 2017 jeune pour cinq (5) équipes (chaque équipe championne interrégionale) à condition d'avoir obtenu 126 points. <p>En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 126 points</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France N2 jeune 2017 pour cinq (5) équipes à condition d'avoir obtenu 126 points. • le championnat de France N1-Élite jeune 2016 pour six (6) équipes. <p>En cas de non-participation d'une des équipes qualifiées à l'issue du championnat de France N1-Élite jeune 2016 et de non qualification sur une N3 2017, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2017 pour atteindre un effectif de seize (16) équipes à condition d'avoir obtenu 126 points.</p>
Highlight	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat interrégional N3 jeune 2017 pour 5 highlights (chaque highlight champion interrégional N3) à condition d'avoir obtenu 65 points. <p>En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 65 points</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France N2 jeune 2017 pour cinq (5) highlights à condition d'avoir obtenu 65 points. • le championnat de France N1-Élite jeune 2016 pour six (6) highlights. <p>En cas de non-participation d'un des highlights qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite jeune 2016 et de non qualification sur une N3 2017, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2017 pour atteindre un effectif de seize (16) highlights à condition d'avoir obtenu 65 points.</p>

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Jeunes implique de fait la participation en figures imposées.
JEUNE	2 figures obligatoires : + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ ou - 15 sec)	
		Duo	2'45 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe (4 à 8 nageuses)	3'30 (+ ou - 15 sec)	
		Highlight (8 à 10 nageuses)	2'30 (+ ou - 15 sec)	
Solo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) solos et une finale à douze solos (12).			
Duo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) duos et une finale à douze (12) duos.			
Équipe	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) équipes et une finale à douze (12) équipes.			
Highlight	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) highlights et une finale à douze (12) highlights			

CLASSEMENT & PODIUMS

- 100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de Champion de France N1-Élite en figures imposées Jeunes est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2005, 2004, 2003 et 2002). Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en figures imposées Jeunes est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2005 et 2004).
- Résultats additionnels de la finale : 50 % ballet libre finale + 50 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en solo, duo, équipe jeune est attribué.
- 100 % highlight. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite highlight est attribué

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1 ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 18 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 1 ÉLITE JUNIOR

JUNIOR | 15-18 ans (1999, 2000, 2001, 2002)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Or.
 - Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.
- Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.
Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Solo	<p>La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante. La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France d'hiver Junior 2016 pour permettre aux huit (8) premiers solos de se qualifier à condition d'avoir obtenu 132 points. • le championnat de France N2 Junior pour permettre aux huit (8) premiers solos de se qualifier à condition d'avoir obtenu 132 points. <p>En cas de non-participation d'une des solistes qualifiées à l'issue du championnat de France d'hiver lors des engagements prévisionnels d'été, le ou les solo(s) succédant ayant obtenu 132 points, se verront proposer l'engagement dans l'épreuve solo. Au-delà de la date des engagements prévisionnels d'été, la régulation se fera sur le championnat de France N2 Junior 2017 pour atteindre un effectif de seize (16) solos à condition d'avoir obtenu 132 points.</p>
Duo	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les championnats interrégionaux N3 Junior 2017 pour cinq (5) duos (chaque duo champion interrégional N3) à condition d'avoir obtenu 130 points. <p>En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenus 130 points même les duos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France N2 Junior 2017 pour cinq (5) duos à condition d'avoir obtenu 130 points. • le championnat de France N1-Élite Junior 2106 pour huit (8) duos. <p>En cas de non-participation d'un des duos qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite Junior 2016 et de non qualification sur une N3 2017, la régulation se fera sur le championnat de France N2 Junior 2017 pour atteindre un effectif de dix-huit (18) duos à condition d'avoir obtenu 130 points.</p>
Équipe	<p>Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.</p> <p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les championnats interrégionaux N3 Junior 2017 pour cinq (5) équipes (chaque équipe championne interrégionale) à condition d'avoir obtenu 128 points. <p>En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenus 128 points et que les équipes précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France N2 Junior 2017 pour cinq (5) équipes à condition d'avoir obtenu 128 points. • le championnat de France N1-Élite Junior 2016 pour six (6) équipes. <p>En cas de non-participation d'une des équipes qualifiées à l'issue du championnat de France N1-Élite Junior 2016 et de non qualification sur une N3 2017, la régulation se fera sur le championnat de France N2 Junior 2017 pour atteindre un effectif de seize (16) équipes à condition d'avoir obtenu 128 points.</p>
Ballet combiné	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat interrégional N3 Junior 2017 pour 5 ballets combinés (chaque ballet combiné champion interrégional N3) à condition d'avoir obtenu 66 points. <p>En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France N2 Junior 2017 pour cinq (5) ballets combinés à condition d'avoir obtenu 66 points. • le championnat de France N1-Élite Junior 2016 pour six (6) ballets combinés. <p>En cas de non-participation d'un des ballets combinés qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite Junior 2016 et de non qualification sur une N3 2017, la régulation se fera sur le championnat de France N2 Junior 2017 pour atteindre un effectif de seize (16) ballets combinés à condition d'avoir obtenu 66 points.</p>

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIE	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres Juniors implique de fait la participation en figures imposées.
JUNIOR	2 figures obligatoires : + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ ou - 15 sec)	
		Duo	3'00 (+ ou - 15 sec)	
		Équipe (4 à 8 nageuses)	4'00 (+ ou - 15 sec)	
		Ballet Combiné (8 à 10 nageuses)	4'30 (+ ou - 15 sec)	
Solo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) solos et une finale à douze solos (12).			
Duo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) duos et une finale à douze (12) duos.			
Équipe	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) équipes et une finale à douze (12) équipes.			
Ballet combiné	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) ballets combinés et une finale à douze (12) ballets combinés			

CLASSEMENT & PODIUMS

- 100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en figures imposées Juniors est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2002, 2001, 2000, 1999). Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en figures imposées Juniors est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2002 et 2001).
- Résultats additionnels de la finale : 50 % ballet libre finale + 50 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en solo, duo, équipe Junior est attribué.
- 100 % ballet combiné. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Élite en ballet combiné est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1 ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 19 - CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉTÉ SENIOR & TOUTES CATÉGORIES

JUNIOR	15-18 ans (2002, 2001, 2000, 1999)
SENIOR	19 et ans plus (1998 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

<p>• Avoir validé le Synchro d'Or.</p> <p>Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. La DTN peut proposer des positionnements hors quotas concernant les nageuses des collectifs équipes de France ou pôle France. De même manière, elle pourra étudier les candidatures de nageuses ayant eu une carrière internationale.</p> <p>La catégorie Senior- toutes catégories est conservée sur un même niveau. Les nageuses Juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné), même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition, que, la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair de nageuses nageant le ballet soient des nageuses Seniors (19 ans et plus). Le duo libre doit être composé d'au moins une nageuse Senior nageant. Ces ballets ne pourront pas participer si le nombre de nageuses Seniors titulaires n'est pas respecté.</p> <p>Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses Juniors. Les nageuses Juniors de 15, 16, 17 et 18 ans ne peuvent pas participer en solo libre Seniors.</p> <p>Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.</p> <p>Les highlights et ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.</p> <p>La participation des nageuses Juniors retenues en équipe nationale dépend du calendrier international.</p> <p>L'engagement en ballet libre n'implique pas la participation en ballet technique et vice versa.</p> <p>En cas de non-participation d'un des ballets qualifiés à l'issue du championnat de France Senior 2016 et/ou de non qualification sur une N3 2017, il n'y aura pas de régulation. L'effectif de ballets en finale directe sera réduit.</p>	
Solo	<p>La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante. Elle prend en compte les championnats interrégionaux N3 2017 pour dix-sept (17) solos, les trois (3) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos de chaque IR SE et SO, à condition d'avoir obtenu 66 points.</p> <p>En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les solos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Duo technique	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France Senior 2016 pour six (6) duos techniques. • les championnats interrégionaux N3 2017 pour dix (10) duos techniques, les deux (2) premiers duos techniques de chaque IR à condition d'avoir obtenu 64 points, <p>En cas de désistement, les duos techniques classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 64 points et que les duos techniques précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Duo libre	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France Senior 2016 pour six (6) duos libres. • les championnats interrégionaux N3 2017 pour dix (10) duos libres, les deux (2) premiers duos libres de chaque IR, à condition d'avoir obtenu 65 points. <p>En cas de désistement, les duos libres classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 65 points et que les duos libres précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Équipe technique	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France Senior 2016 pour six (6) équipes techniques. • les championnats interrégionaux N3 2017 pour dix (10) équipes techniques, les deux (2) premières équipes techniques de chaque IR, à condition d'avoir obtenu 65 points. <p>En cas de désistement, les équipes techniques classées au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 65 points et que les équipes techniques précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Équipe libre	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France Senior 2016 pour six (6) équipes libres. • les championnats interrégionaux N3 2017 pour dix (10) équipes libres, les deux (2) premières équipes libres de chaque IR à condition d'avoir obtenu 66 points. <p>En cas de désistement, les équipes libres classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 66 points et que les équipes libres précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Combiné	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France N1-Élite Toutes Catégories 2016 pour six (6) ballets combinés. • les championnats interrégionaux N3 2017 pour dix (10) ballets combinés, les deux (2) premiers ballets combinés de chaque IR à condition d'avoir obtenu 67 points. <p>En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 67 points et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Highlight	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le championnat de France Senior 2016 pour six (6) highlights. • les championnats interrégionaux N3 2017 pour dix (10) highlights (les deux (2) premiers highlights de chaque IR à condition d'avoir obtenu 66 points. <p>En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les highlights précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CONTENU DES ÉPREUVES

CATÉGORIES	ÉPREUVES	
SENIOR	Solo libre	2'30 (+ ou -15 sec)
TOUTES CATÉGORIES	Duo technique	2'20 (+ ou -15 sec)
	Duo libre	3'00 (+ ou -15 sec)
	Équipe technique (4 à 8 nageuses)	2'50 (+ ou -15 sec)
	Équipe libre (4 à 8 nageuses)	4'00 (+ ou -15 sec)
	Ballet combiné (8 à 10 nageuses)	4'30 (+ ou -15 sec)
	Highlight (8 à 10 nageuses)	2'30 (+ ou -15 sec)
Solo libre : finale directe de dix-sept (17) Duo technique/Duo libre/Équipe technique/Équipe libre/Ballet combiné/Highlight : finale directe de seize (16) ballets.		

CLASSEMENT & PODIUMS

100 % ballet. Un podium est organisé et un titre de champion de France Eté sénior - toutes catégories est attribué en solo libre, en duo technique, en duo libre, en équipe technique, en équipe libre, en ballet combiné et en highlight.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des DOM-TOM ni des dérogations DTN.

RÉGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 20 - LA FINALE AvenirS ET JEUNES

AVENIR	10, 11, 12 ans (2007 - 2006 - 2005)
JEUNE	13 ans (2004)

CONDITIONS D'ACCÈS

Les Championnats Nationale 3 AvenirS 2017 et les Championnats Nationale 3 Jeunes 2017 serviront de phases qualificatives pour la Finale nationale des Jeunes 2016.

• Avoir validé au minimum le niveau "Synchro d'Argent".

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses.

La qualification dans l'épreuve "solo" est nominative et sans remplaçante.

AVENIR	<p>Pour accéder à la Finale AvenirS et Jeunes, les résultats combinés des figures imposées (50 %) et du solo (50 %) des N3 AvenirS par année d'âge seront pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les 3 premières nageuses des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses des IR SE et SO nées en 2007, • les 3 premières nageuses des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses des IR SE et SO nées en en 2006 • les 3 premières nageuses des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses des IR SE et SO nées en 2005 sont sélectionnées.
JEUNE	<p>Pour accéder à la Finale AvenirS et Jeunes, les résultats combinés des figures imposées (50 %) et du solo (50 %) des N3 Jeunes seront pris en compte.</p> <ul style="list-style-type: none"> • les 3 premières nageuses des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses des IR SE et SO nées en 2004 sont sélectionnées.

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

ÉTAPE 1

CATÉGORIES	ÉPREUVES	
AVENIR	2 figures obligatoires +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Parcours à sec du Synchro Or
JEUNE	2 figures obligatoires +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	

CLASSEMENT

100 % figures imposées et bonus parcours à sec.

A l'issue de cette première étape 40 nageuses sont qualifiées à l'étape 2 : les 10 premières nageuses AvenirS nées en 2007, les 10 premières nageuses AvenirS nées en 2006, les 10 premières nageuses AvenirS nées en 2005 et les 10 premières nageuses AvenirS nées en 2004.

ÉTAPE 2

CATEGORIES	ÉPREUVES	
AVENIR	Solo	2'00 (+ou- 15 sec)
JEUNE	Solo	2'15 (+ou- 15 sec)

CLASSEMENT & PODIUMS

AVENIR	<p>Classement et podium : 100 % figures imposées.</p> <p>Un podium est organisé pour les nageuses de 10 ans nées en 2007.</p> <p>Un podium est organisé pour les nageuses de 11 ans nées en 2006.</p> <p>Un podium est organisé pour les nageuses de 12 ans nées en 2005.</p> <p>Classement et podium des trois (3) épreuves de la Finale AvenirS et Jeunes : 50 % (figures imposées + bonus Parcours à sec Synchro d'Or) + 50 % solo libre.</p> <p>Un podium est organisé pour les nageuses de 10 ans nées en 2007 et un titre de vainqueur de la Finale AvenirS et Jeunes est décerné.</p> <p>Un podium est organisé pour les nageuses de 11 ans nées en 2006 et un titre de vainqueur de la Finale AvenirS et Jeunes est décerné.</p> <p>Un podium est organisé pour les nageuses de 12 ans nées en 2005 et un titre de vainqueur de la Finale AvenirS et Jeunes est décerné.</p> <p>Parcours à sec Synchro d'Or : suivant le résultat du Parcours Synchro d'Or celui-ci sera validé définitivement pour la nageuse.</p>
JEUNE	<p>Classement et podium 100 % figures imposées.</p> <p>Un podium est organisé pour les nageuses de 13 ans nées en 2004.</p> <p>Classement et podium des trois (3) épreuves de la Finale AvenirS et Jeunes : 50 % (figures imposées + bonus Parcours à sec Synchro d'Or) + 50 % solo libre.</p> <p>Un podium est organisé pour les nageuses de 13 ans nées en 2004 et un titre de vainqueur de la Finale AvenirS et Jeunes est décerné.</p> <p>Parcours à sec Synchro d'Or : suivant le résultat du Parcours Synchro d'Or celui-ci sera validé définitivement pour la nageuse.</p>

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des DOM-TOM.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

PROCÉDURES D'ENGAGEMENTS DANS LES DIFFÉRENTES COMPÉTITIONS

Pour les compétitions de niveaux interrégional ou national, l'engagement via l'application internet "ExtraNat" est une obligation.

Les engagements comprennent :

- L'engagement des nageuses en figures imposées et/ou en ballets ;
 - L'engagement des juges et autres officiels (*) conformément à la circulaire des officiels.
- * La base de données des juges est actualisable par les responsables régionaux à partir de la structure "ExtraNat" du comité régional.

Les compétitions concernées sont les suivantes :

- Journée d'Automne ;
- Championnat de France d'hiver Jeune Junior et Senior ;
- Championnats régionaux Avenir Jeune Junior Senior et Toutes Catégories ;
- Championnats interrégionaux N3 Avenir, Jeune Junior Senior et Toutes Catégories ;
- Challenge régional et interrégional N3 ;
- Championnat de France Jeune "Nationale 2" ;
- Championnat de France Jeune "N1-Élite" ;
- Championnat de France Junior "Nationale 2" ;
- Championnat de France Junior "N1-Élite" ;
- Championnat de France Senior Toutes Catégories ;
- Finale Avenirs et Jeunes.

Engagements prévisionnels

Les engagements préliminaires concernent uniquement les ballets qualifiés en N-1 et au championnat de France Hiver. Ils devront être communiqués aux dates qui figurent dans le tableau ci-dessous, par mail au Département Natation Synchronisée (nathalie.lavoux@ffnatation.fr).

Engagements ExtraNat

Si un club ne s'engage pas, via l'application internet "ExtraNat", ses engagements ne seront pas recevables. Les dates sont affichées sur ExtraNat.

Il importe, donc, que les responsables des clubs chargés des engagements prennent connaissance régulièrement du calendrier publié et des dates limites d'engagement sur ExtraNat.

Il est souhaitable de s'engager dès l'ouverture des engagements et de rectifier ceux-ci, ensuite, si nécessaire, sans oublier les figures imposées pour solo, duo et équipe.

À l'issue de vos engagements, sur "ExtraNat" vous devrez :

Pour les compétitions gérées par la FFN

Adresser, par courrier postal, au Département Natation Synchronisée de la FFN (Tour Essor - 14, rue Scandicci - 93508 Pantin Cedex), les documents suivants :

- Une copie d'écran des engagements édités à partir d'ExtraNat (attention cette édition n'est plus possible à la fermeture des engagements) ;
- L'imprimé de calcul des engagements de la compétition correspondante, édité à partir du tableur "Montant des Engagements 16-17" accompagné du règlement, à l'ordre de la FFN correspondant aux droits d'engagement calculés.

Adresser, par mail, au Département Natation Synchronisée de la FFN (nathalie.lavoux@ffnatation.fr), les documents suivants :

- Le document en ligne d'engagement du jury, précisant les dates et épreuves de disponibilité ;
- Le récapitulatif des engagements édités à partir d'ExtraNat (attention cette édition n'est plus possible à la fermeture des engagements).

Tous les engagements doivent être envoyés par mail au comité d'appartenance afin d'être validés. Ils ne seront pris en compte par la Fédération qu'à l'issue d'une validation du comité certifiant que toutes les nageuses engagées remplissent les conditions générales de participation pour chaque compétition. Pour chaque compétition mentionnée dans le tableau ci-dessous, les frais d'engagements doivent impérativement être réglés au moment des engagements pour être validés. Pour les compétitions gérées par la région et/ou l'interrégion : voir le règlement de la région et/ou interrégion.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CALENDRIER DES COMPÉTITIONS 2016-2017

Dates	Épreuves	Engagements préliminaires pour les N-1	Engagements ExtraNat	Date limite règlement	Transmission des résultats
Journées d'Automne					
19 & 20/11/2016 Date butoir	Figures imposées - Solo Jeune - Solo Junior - Solo technique Senior	Selon règlement de l'interrégion	Consulter ExtraNat Synchro	Selon règlement de l'interrégion	Au département fédéral de Natation Synchronisée
Championnat de France d'Hiver Jeunes, Juniors et Seniors					
8 au 11/12/2016 Saint-Cyprien	Figures imposées - Solo Jeune - Solo Junior - Solo technique Senior	30/10/2016	Consulter ExtraNat Synchro	Consulter ExtraNat Synchro	Site fédéral
Championnats Nationale 3 Juniors					
18 & 19/03/2017 Date butoir	Figures imposées - Solo - Duo - Équipe - Combiné	Selon règlement de l'interrégion	Consulter ExtraNat Synchro	Selon règlement de l'interrégion	Au département fédéral de Natation Synchronisée
Championnats de France Juniors Nationale 2 & Nationale 1 Élite					
3 au 9/04/2017 Sète	Figures imposées - Solo - Duo - Équipe - Combiné	30/01/2017	Consulter ExtraNat Synchro	Consulter ExtraNat Synchro	Site fédéral
Championnats Nationale 3 Jeunes et sélection Finale Avenirs et Jeunes					
29 & 30/04/2017 Date butoir	Figures imposées - Solo - Duo - Équipe - Highlight	Selon règlement de l'interrégion	Consulter ExtraNat Synchro	Selon règlement de l'interrégion	Au département fédéral de Natation Synchronisée
Championnat de France Jeunes Nationale 2 & Nationale 1 Élite					
15 au 21/05/2017 Toulouse	Figures imposées - Solo - Duo - Équipe - Highlight	30/01/2017	Consulter ExtraNat Synchro	Consulter ExtraNat Synchro	Site fédéral
Championnats Nationale 3 Seniors					
10 & 11/06/2017 Date butoir	Solo libre Duo technique Duo libre Équipe technique Équipe libre Combinés Highlight	Selon règlement de l'interrégion	Consulter ExtraNat Synchro	Selon règlement de l'interrégion	Au département fédéral de Natation Synchronisée
Finale Avenirs et Jeunes					
29 & 30/06/2017 Lyon	Figures imposées Avenirs et Jeunes Solo Avenirs et Jeunes - Parcours à sec Synchro Or	-	Consulter ExtraNat Synchro	Consulter ExtraNat Synchro	Site fédéral
Championnats de France Seniors & Toutes Catégories					
30/06 au 02/07/2017 Lyon	Solo libre Duo technique Duo libre Équipe technique Équipe libre Combinés Highlight	30/01/2017	Consulter ExtraNat Synchro	Consulter ExtraNat Synchro	Site fédéral

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CLASSEMENT DES CLUBS

Le classement national des clubs en natation Synchronisée prend en compte l'activité sportive du club tout au long de la saison pour tous les niveaux de pratique. Cependant, il ne concerne que les compétitions inscrites au Règlement fédéral auxquelles il convient d'ajouter les bonus obtenus par les nageuses ayant été qualifiées en équipe de France.

Il appartiendra aux régions et aux interrégions, si elles le souhaitent, d'établir leur propre classement régional ou interrégional.

Le classement national des clubs comprend :

Un classement pour chaque catégorie (Avenirs, Jeunes, Juniors, Seniors et Toutes Catégories).

Il est effectué par addition des points :

- Valeur individuelle de chaque nageuse sur toutes les épreuves officielles de la saison (pour les nageuses qualifiées directement en N1 par le biais des résultats de la saison N-1 ou par leurs résultats sur N1 une pondération est prise en compte) ;
- Valeur des ballets sur toutes les épreuves officielles de la saison (pour les ballets qualifiés directement en N1 par le biais des résultats de la saison N-1 ou par leurs résultats sur N1 une pondération est prise en compte) ;
- Bonus de sélections en Équipe de France pour la catégorie concernée.

Un classement est effectué pour la formation des jeunes (Synchronat, Avenirs, Finale des Avenirs et Jeunes).

Un classement national général est effectué par addition des points de toutes les catégories :

- Valeur individuelle de chaque nageuse,
- Valeur des ballets aux épreuves officielles ;
- Bonus de sélection en Équipe de France ;
- Bonus attribué en fonction du nombre de nageuses classées.

DOCUMENT EXPLICATIF

Toutes les performances de la saison sont prises en compte (en individuelle et en ballet)

Valeur individuelle de chaque nageuse

Chaque nageuse est classée en fonction de ses points obtenus à chaque compétition et affectés d'un coefficient :

- Figures imposées en catégories Avenirs, Jeunes et Juniors (pour les nageuses qualifiées directement en N1 par le biais des résultats de la saison N-1 ou par leurs résultats sur N1 une pondération est prise en compte).
- Ballets techniques pour les Séniors.
- Pour les nageuses évoluant sur le challenge par de valeur individuelle mais uniquement les points pour nageuse classée.

Pour les nageuses engagées dans le Synchronat

- Des points sont attribués par niveau acquis en totalité.

Pour les nageuses ayant validé le Pass'compétition Natation Synchronisée

- Un bonus de 10 points est attribué.

Valeur des ballets aux épreuves officielles de ballets

- Toutes les performances de la saison sont prises en compte sur tous les ballets.
- Chaque ballet marque des points attribués en fonction de son classement et affecté d'un coefficient, pour le niveau et la catégorie (voir table de cotation) pour les ballets qualifiés directement en N1 par le biais des résultats de la saison N-1 ou par leurs résultats sur N1 une pondération est prise en compte.
- Pour les championnats "Open", ne tenir compte que du classement des ballets français.

Bonus nombre de nageuses classées

- Un bonus de points par nageuse classée est attribué.

Sélections internationales

- Des bonus sont à ajouter pour toute sélection en équipe de France en fonction de la catégorie et du ballet.
Les sélections aux différentes épreuves peuvent se cumuler.
- Pas de cumul possible entre les compétitions de préparation et les compétitions de référence.
- Classement national des Comités Régionaux : le classement des comités sera obtenu par l'addition des points des clubs de la région.
- Classement national des interrégions : Le classement des interrégions sera obtenu par l'addition des points obtenus par chaque comité régional composant l'interrégion.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

PLACE	POINTS
1	200
2	195
3	190
4	180
5	175
6	170
7	165
8	160
9	155
10	150
11	145
12	140
13	130
14	128
15	126
16	124
17	122
18	120
19	118
20	116
21	114
22	112
23	110
24	108
25	106
26	104
27	102
28	100
29	98
30	96
31	94
32	92
33	90
34	88
35	86
36	84
37	82
38	80
39	78
40	76

		COEFF 1		
SOLO	2	SENIORS TOUTES CATÉGORIES	Finale N1	15
			N1	7,5
			Finale N2	6,5
			N2	4,5
			N3	3,5
			Région	2
DUO	3	JUNIORS	Finale N1	14
			N1	7
			Finale N2	6
			N2	4
			N3	3
			Région	1,5
ÉQUIPE	5	JEUNES	Finale N1	14
			N1	7
			Finale N2	6
			N2	4
			N3	3
			Région	1,5
HIGHLIGHT	5	AVENIRS	N3	3
			Région	1
COMBINÉ	5	CHALLENGE	N3	0,8
			Région	0,5

BONUS SÉLECTIONS ÉQUIPES DE FRANCE			
	JEUNES	JUNIORS	SENIORS
PRÉSÉLECTION	500	500	500
COMPÉ. PRÉPA.	1 000	1 200	5 000
COMBINÉ	2 000	2 500	6 000
ÉQUIPE	2 000	3 000	7 000
DUO	3 000	4 000	9 000
SOLO	3 500	5 000	6 000
BONUS NON CUMULABLE			

BONUS FINALE DES JEUNES	
PLACE	POINTS
1	1 000
2	900
3	800
4	700
5	680
6	660
7	640
8	620
9	600
10	580
11	560
12	540
13	520
14	500
15	480
16	460
17	440
18	420

POINTS VALIDATION SYNCHRONAT	
DÉCOUVERTE	150 PTS
SYNCHRO ARGENT	300 PTS
SYNCHRO OR	500 PTS
PASS'COMP	10 PTS



WELCOMSPORT

POUR VOS DÉPLACEMENTS SPORTIFS,
REPOSEZ-VOUS SUR NOUS



VOTRE
CHAMBRE
À PARTIR DE
17€
PAR PERSONNE



LOUVRE HOTELS GROUP
partenaire de la



➤ DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR LES LICENCIÉS⁽¹⁾

Valables les vendredis, samedis, dimanches, jours fériés
et veilles de jours fériés dans les hôtels Campanile, Kyriad
et Kyriad Prestige

➤ DES SERVICES SUR MESURE⁽²⁾

- Menus équilibrés spécialement conçus pour les sportifs
- Salle de séminaire pour les massages ou les briefings
- Départ tardif jusqu'à 17h

(1) Voir conditions sur welcomsport.com

(2) Sur demande lors de la réservation et/ou sous réserve de disponibilité. Salle de séminaire pour vos réunions de débriefing à partir de 6 personnes minimum. Chambre pour les massages d'avant match à partir de 5 chambres réservées. Menus sportifs pour 6 personnes minimum et sur réservation préalable au minimum une semaine avant le séjour.

AVANTAGE SUPPLÉMENTAIRE POUR VOTRE CLUB

En fin de saison, nous
reversons à votre club

7%

de vos dépenses
annuelles
en hébergement

RÉSERVATIONS
Réservez votre séjour

Adhérez et réservez sur le site
www.welcomsport.com

N° d'appel dédié à la FFN
0 825 34 34 37
(0,15€ TTC/min)

Vous souhaitez réserver
plus de 10 chambres
01 70 96 10 00

TYR®

OBTENEZ

10%

**DE RÉDUCTION SUR
WWW.TYR-SHOP.FR**

AVEC LE CODE: FFN
